Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Industrie
et du Commerce

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal: 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08822-4
ISSN: 0713-3723
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1986.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,

Daniel Johnson

Québec, mars 1987

Table des matières

Avertissement

Partie I
La représentation générale 9

Chapitre I
Les lois sur l'industrie et le commerce 9
1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce 9
1.2 Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce 9
1.3 Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles 10

Chapitre II
La structure administrative du MIC 11
2.1 Les effectifs selon les catégories d'emploi 11
2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1986 11
2.3 Le budget 1985-1986 13

Partie II
Le bilan administratif 15

Chapitre I
La Direction et le soutien administratif 15
1.1 Le Cabinet du ministre 15
1.2 Le Cabinet du ministre délégué aux PME 15
1.3 Le Bureau du sous-ministre 15
1.4 La Direction des relations extraministérielles 15
1.5 Les relations avec les sociétés d'État 17
1.6 La Direction de la vérification interne 21

Chapitre II
Le soutien technique 22
2.1 La Direction générale de l'administration 22
2.2 La Direction de la gestion du personnel 22
2.3 La Direction des communications 23
2.4 La Direction générale de la recherche et de la planification 24
2.4.1 La Direction de l'analyse économique et des relations internationales 24
2.4.2 La Direction de l'analyse des politiques et des programmes 25
2.4.3 La Direction des études sectorielles 25

Partie III
Les directions sectorielles 27

Chapitre I
La Direction des biens d'équipement 30
1.1 Le Service des équipements de transport 30
1.2 Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage 31
1.3 Le Service des produits électriques et électroniques 31
1.4 Le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques 34
1.5 Le Groupe des projets militaires 34

Chapitre II
La Direction des biens de consommation 35
2.1 Le Service des produits du textile et de l'habillement 35
2.2 Le Service des produits de consommation 36
2.3 Le Service des produits du bâtiment 36
2.4 Le Service de l'industrie des boissons alcooliques 37

Chapitre III
La Direction de la chimie et de la métallurgie 38
3.1 Le Service de la métallurgie 38
3.2 Le Service de la chimie inorganique 38
3.3 Le Service de la chimie organique 39

Partie IV
La Direction du développement régional et services aux entreprises 41

Chapitre I
Les directions régionales 41

Chapitre II
La Direction générale des services aux entreprises 43
2.1 La Direction des services aux entreprises commerciales 43
2.2 La Direction de l'aide à l'implantation industrielle 44
2.3 La Direction des services aux entreprises industrielles 45
2.4 La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs 45

Chapitre III
La Direction de la promotion des femmes entrepreneures 46

Partie V
Les coopératives 47

Chapitre I
La Direction des coopératives 47

Partie VI
Le Bureau de normalisation du Québec 51

Partie VII
Les services de la promotion des investissements 53

Chapitre I
Le Service de la promotion des investissements de biens d'équipements et de consommation 53

Chapitre II
Le Service de la promotion des investissements de la chimie et de la métallurgie 55

Partie VIII
Le Bureau des grands projets 57

Partie IX
Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats 59

Annexe
Les Directions régionales du MIC 61

Organigramme 32-33

Avertissement

La rédaction de ce rapport s'inspire de la programmation budgétaire du ministère de l'Industrie et du Commerce plutôt que de sa structure fonctionnelle. Cette façon de procéder a imposé des contraintes et explique quelques disparités entre la structure du rapport et celle du Ministère.

Certaines sociétés d'État qui relèvent du ministre de l'Industrie et du Commerce sont aussi inscrites dans la programmation budgétaire du MIC. Elles sont cependant tenues par la loi de préparer leur rapport annuel. Nous prions le lecteur de s'y référer.

Partie I
La représentation générale

Chapitre I
Les lois sur l'industrie et le commerce

1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le ministre a la responsabilité:

— d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'aide à l'intention des personnes, organismes, entreprises et investisseurs et de leur fournir les services et l'aide financière qu'il juge nécessaire au développement de l'industrie et du commerce au Québec;

— de favoriser le développement des coopératives et la concertation des intervenants économiques;

— de soumettre au Gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec;

— de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en ce qui a trait à la prospection d'investissements industriels ou commerciaux et à l'expansion des marchés;

— d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;

— de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

1.2 Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec et des lois sur le commerce. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois au 31 mars 1986.

Organisation

Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17), modifiée par la Loi sur le ministère du Tourisme et modifiant d'autres dispositions législatives (1984, c. 36).

Sociétés et organismes

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01)

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8)

Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., c. S-10.001)

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14)

Loi sur la Société du parc industriel et aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-16)

Loi sur la Société du parc industriel du Centre-du-Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17)

Loi sur la Société Inter-Port de Québec (L.R.Q., c. S-18)

Développement industriel

Loi sur les immeubles industriels commerciaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-28)

Développement touristique

Loi de l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1)

Commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2)

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., c. P-9.2)

Coopératives

Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38)

1.3 Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles

La Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise a été abrogée (1985, c. 36).

Chapitre II
La structure administrative du MIC

2.1 Les effectifs selon les catégories d'emploi

Au 1er avril 1985

Catégories d'emploi	Postes autorisés
Hors cadres	9
Administrateurs	61
Professionnels	337
Agents de maîtrise	5
Employés de bureau	238
Ouvriers	5
Total	**655***

Au 31 mars 1986

Catégories d'emploi	Postes autorisés
Hors cadres	9
Administrateurs	60
Professionnels	336
Agents de maîtrise	4
Employés de bureau	239
Ouvriers	5
Total	**653***

* Ce nombre inclut 19 postes à la Société du parc industriel du Centre-du-Québec (SPICQ)

2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1986[1]

Cabinet du ministre

Ministre
Daniel Johnson

Directeur du cabinet
Michel d'Amours

Adjoint parlementaire
Paul Philibert

Ministre délégué aux PME
André Vallerand

Directeur du cabinet
Michel Décary

Bureau des sous-ministres

Secrétaire du Ministère
Hélène Bilodeau

Directeur de la vérification interne
Simon-P. Rainville

Sous-ministre
Charles-E. Beaulieu

Sous-ministre adjoint aux relations avec les sociétés d'État
Michel Leguerrier

Sous-ministre associé au Bureau des grands projets, à la chimie et à la métallurgie
André Dorr

Sous-ministre adjoint aux biens d'équipement et de consommation
Michel La Salle

Sous-ministre adjoint au développement régional et aux services aux entreprises
Pierre Delisle

Sous-ministre adjoint à l'administration et à la planification
Marcel Pelletier

Sous-ministre adjoint aux coopératives
Benoit Tremblay

Direction de la chimie et de la métallurgie
Pierre Giard

Service de la métallurgie
Jacques Drolet

Service de la chimie inorganique
Roger Marchand

Service de la chimie organique
Vacant

Service de la promotion des investissements
Jacques Gagnon

Bureau des grands projets
Pierre Marceau

Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats
Paul Déry

Bureau de normalisation du Québec
Jacques LaPalme

1 Voir organigramme

Service de la promotion des investissements
Robert Jones

Direction des biens d'équipement
André P. Caron

Service des équipements de transport
Denis Carette

Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage
Gilles Delisle

Service des produits électriques et électroniques
Micheline Fortin

Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques
Marcel Ruel

Direction des biens de consommation
Michel Chevrier

Service des produits du textile et de l'habillement
Michel Hanson

Service des produits de consommation
Jean-Luc Dubé

Service des produits du bâtiment
André Cloutier

Service de l'industrie des boissons alcooliques
Jacques Ouimet

Direction de la promotion des femmes entrepreneures
Gisèle Desrochers

Direction générale des services aux entreprises
Yves Rancourt

Direction des services aux entreprises commerciales
Paul Meunier

Direction de l'aide à l'implantation industrielle
Francine Dumont

Direction des services aux entreprises industrielles
Jacques Quévillon

Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs

— Direction régionale — Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Josyanne Douvry

— Direction régionale — Saguenay – Lac-Saint-Jean
Hélène Tremblay-Corneau

— Direction régionale — Québec
Yvon Giasson

— Direction régionale — Mauricie – Bois-Francs
Paul Clermont

— Direction régionale — Estrie
André Labrie

— Direction régionale — Montréal-Laval
Pierre Chamberland

— Direction régionale — Laurentides-Lanaudière
Robert Gauthier

— Direction régionale — Montérégie
Jacques Doyon

— Direction régionale — Outaouais
Pierre Lévesque

— Direction régionale — Abitibi-Témiscamingue
Claude Lecours

— Direction régionale — Côte-Nord et Nouveau-Québec
Réjean Dion

Direction générale de l'administration
Michel Gagnon

Direction de la régie interne
Mario Côté

Direction de la gestion du personnel
Donald Giguère

Direction des communications
Yves Durand

Direction générale de la recherche et de la planification
Michel Bussière

Direction de l'analyse économique et des relations internationales
Yvon Pomerleau

Direction des études sectorielles
Richard Roy

Direction de l'analyse des politiques et des programmes
Jean-Claude Fréchette

2.3 Le budget 1985-1986

Crédits et dépenses par secteur et par programme

	Crédits 1985-1986 000 $	Dépenses 1985-1986 000 $
Secteur industries secondaires*		
Soutien technique et professionnel au dévelopement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	35 547,1	33 267,5
Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	216 565,6	202 581,9
Soutien aux sociétés et organismes d'État	92 461,9	90 379,3

* Excluant la catégorie prêts, placements et avances.

Partie II
Le bilan administratif

Chapitre I
La Direction et le soutien administratif

1.1 Le Cabinet du ministre

Le mandat du ministre est d'identifier les orientations du ministère de l'Industrie et du Commerce et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le ministre sur les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec la Direction du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent du ministre.

1.2 Le Cabinet du ministre délégué aux PME

En décembre 1985, le Gouvernement a nommé un ministre délégué aux petites et moyennes entreprises (PME). Sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce, ce ministre est chargé d'étudier la situation des PME et de faire des recommandations sur toute mesure susceptible d'améliorer l'environnement dans lequel oeuvrent les PME, pour qu'elles puissent évoluer dans un climat favorable à leur développement.

Le personnel du cabinet du ministre délégué aux PME le conseille sur la réalisation du mandat qui lui est confié et fait le lien avec la direction du Ministère, en vue d'assurer le support requis.

1.3 Le Bureau du sous-ministre

Le Bureau du sous-ministre a pour mandat d'identifier et de coordonner les stratégies nécessaires à la réalisation d'actions prioritaires déterminées par le ministre, et d'assurer la coordination et l'animation requises pour assurer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Le sous-ministre veille, avec les sous-ministres adjoints et le sous-ministre associé, à établir la liaison avec les sociétés d'État et à maintenir la coordination des grands projets, à assurer le développement des coopératives et celui des entreprises dans l'ensemble des régions, ainsi qu'à favoriser le développement des secteurs économiques. En outre, le secrétaire du Ministère entretient les liaisons entre les différentes unités administratives et les Cabinets du ministre et du ministre délégué aux PME. Le personnel relevant du sous-ministre adjoint chargé des relations avec les sociétés d'État fait partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	13
Professionnels	14
Employés de bureau	18
Total	**45**

1.4 La Direction des relations extraministérielles

Cette direction a pour mandat de coordonner les relations opérationnelles avec les autres ministères et les organismes dont les interventions ont une incidence sur le développement industriel. Elle intervient pour établir des mécanismes de collaboration, participe à des comités conjoints et coordonne les demandes ou les dossiers multisectoriels qui impliquent plusieurs directions du Ministère. Elle coordonne notamment la participation du Ministère à l'entente Canada-Québec sur le développement industriel et au programme PECEC, ainsi que le traitement des dossiers soumis à Investissement Canada.

En ce qui a trait aux trois directions sectorielles, la Direction coordonne plus particulièrement la préparation des rapports annuels et le *Cahier d'information sur les directions sectorielles*, ainsi que le traitement des demandes d'avis sectoriel, notamment celles relatives aux programmes de la SDI (Aide à l'investissement manufacturier, CAPI, PARIQ), au programme PECEC, aux programmes de l'AQVIR, etc.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateur	1
Conseillers-cadres et professionnels	6
Employés de bureau	3
Total	**10**

Principales réalisations en 1985-1986

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, conclue le 23 janvier 1985, dispose d'un budget de 350 millions $ jusqu'au 31 mars 1990, dont 50 millions $ pour le Programme d'aide aux infrastructures industrielles et 300 millions $ pour le Programme d'aide aux projets industriels majeurs, soit les projets représentant un investissement supérieur à 10 millions $. Le directeur agit à titre de coprésident du Comité de gestion de l'entente Canada-Québec et la Direction assume le secrétariat pour la partie québécoise.

Au cours de l'année 1985-1986, 28 projets ont été inscrits à cette entente; 15 aides financières ont été autorisées et 10 projets sont encore à l'étude. En ce qui concerne le volet I de l'entente sur les infrastructures industrielles, sept projets ont été acceptés, totalisant des aides financières de 6,9 millions $, soit 14 % du budget de 50 millions $ attribué pour la durée de l'entente. Quant au volet II concernant les projets industriels majeurs, des aides financières de 254,7 millions $ ont été autorisées pour huit projets ce qui représente près de 85 % du budget de 300 millions $.

L'entente favorise de plus la concertation entre divers organismes (MIC, SDI, MEIR) sur les projets supérieurs à 10 millions $ présentant des bénéfices particuliers pour la structure industrielle du Québec.

Le rôle de la Direction est également d'assurer la liaison avec Investissement Canada et d'analyser les projets qui sont soumis à la loi fédérale de manière à permettre au ministre de l'Industrie et du Commerce de transmettre au gouvernement fédéral la position du gouvernement du Québec. La Loi sur Investissement Canada est entrée en vigueur en juin 1985, en remplacement de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger (FIRA). Cette nouvelle loi réduit considérablement le nombre de dossiers sujets à examen. Cependant, les investissements qui ne sont pas assujettis à l'examen font l'objet d'un avis soumis à Investissement Canada puis transmis au gouvernement du Québec.

Au cours de l'année, la Direction a reçu 80 demandes d'acquisitions d'entreprises par des investisseurs étrangers, auxquelles il faut ajouter 49 demandes encore à l'étude à la fin du précédent exercice. Au 31 mars 1986, 78 demandes avaient été autorisées, trois retirées et 48 étaient encore à l'étude. Ces demandes provenaient en majorité des États-Unis (74 %); celles en provenance de la Communauté économique européenne représentaient 23 % du total. Enfin, 53 % de ces demandes visaient le secteur de la fabrication et 25 % le commerce.

Pendant ces douze mois, la Direction a reçu également 16 demandes de création de nouvelles entreprises en plus des 39 demandes reportées de l'année précédente. De ce nombre 17 ont été autorisées, une retirée par les requérants et 37 étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice. Les États-Unis ont présenté 50 % des nouvelles demandes. Des 17 demandes autorisées, 35 % proviennent du secteur manufacturier et 41 % du secteur commerce. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la quasi-totalité des projets de création d'entreprises ainsi que les petits projets d'acquisition ne sont plus sujets à examen et font seulement l'objet d'un avis. Depuis juin 1985, 86 avis ont été transmis au Québec.

La Direction assume également l'administration de la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel — Fonds de relance industrielle. Jusqu'au 30 juin 1981, cette loi permettait aux entreprises industrielles de déposer 50 % de l'impôt payable dans un fonds au ministère du Revenu. L'entreprise pouvait ensuite retirer ces sommes pour financer 25 % (50 % après le 10 mars 1981) du coût admissible d'un projet d'investissement. Avant que l'entreprise ne puisse retirer les sommes déposées, elle doit obtenir du MIC un certificat établissant l'admissibilité du projet et des coûts d'investissement. Au cours de l'année 1985-1986, le MIC a émis 57 certificats pour des investissements admissibles de 4,9 millions $.

Dans le contexte des mesures annoncées dans le Discours du budget d'avril 1985, touchant le soutien à la capitalisation des entreprises, (créations des sociétés de placement dans l'entreprise québécoise [SPEQ], extension du régime d'épargne-actions aux sociétés à capital de risque, nouveau programme de prêt de capitalisation), le Gouvernement annonçait une réorientation de la vocation des SODEQ et une élimination des contraintes de la loi et des règlements actuels. Le 20 juin 1985, était sanctionnée la Loi abrogeant la Loi sur les SODEQ qui permettait à celles-ci de poursuivre leurs activités en étant seulement régies par les dispositions de la partie I de la Loi sur les compagnies. Cette loi est entrée en vigueur le 1er novembre 1985.

Parmi les autres réalisations de la Direction, il faut mentionner les suivantes.

— La coordination de la programmation des missions de coopération économique et technique réalisées par le MIC à l'étranger dans le cadre des programmes de coopération du MCE et du MRI. Pour l'exercice qui vient de se terminer, 18 projets étaient programmés, dont 11 vers la France.

— La participation du Ministère au Comité interministériel de l'éducation des adultes et la coordination de la programmation du MIC concernant le perfectionnement pour les dirigeants de PME.
— La participation du MIC au Comité interministériel permanent de récupération et de recyclage et la gestion des dossiers d'aide financière aux associations de récupération et de recyclage dans le cadre du programme PARASIQ. Au cours de 1985-1986, des aides ont été accordées à la Corporation de développement économique de récupération et de recyclage de la région 03 (9 139 $) et à la Corporation régionale de développement de la récupération et du recyclage de la région 02 (14 012 $).
— L'acheminement de 454 demandes d'avis sectoriels en provenance des programmes suivants: Aide à l'industrie manufacturière, PARIQ, Aide à la capitalisation, PECEC et programmes divers. Ces avis sont préparés par les directions sectorielles et fournissent un éclairage utile pour les prises de décisions concernant les aides accordées aux entreprises industrielles.

1.5 Les relations avec les sociétés d'État

Au début de l'exercice, neuf sociétés d'État et organismes publics relevaient du ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 13 décembre 1985, l'Institut national de productivité a été placé sous sa responsabilité. À la suite d'une décision gouvernementale, les activités de cet organisme se sont terminées avec la fin de l'année financière.

Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive et dans les règlements afférents. Elles sont tenues de présenter leur rapport annuel qui propose un tableau complet de leurs activités; nous prions le lecteur de s'y référer.

Sous la direction d'un sous-ministre adjoint, l'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État étudie les orientations et les programmes de ces sociétés afin de tenir compte des politiques gouvernementales. Elle assure de plus les suivis auprès du ministre et d'autres niveaux décisionnels administratifs.

La Société de développement industriel du Québec (SDI)

La SDI a été créée en 1971 par la Loi de l'aide au développement industriel, dans le but de favoriser le développement économique du Québec, au moyen de mesures incitatives d'ordre financier. En vertu du mandat élargi qui lui a été confié en juin 1982, la SDI administre 19 programmes dans les secteurs d'activités suivants: financement, investissement, développement touristique, recherche et innovation, exportation et secteurs manufacturiers spécifiques.

Pour une deuxième année consécutive, la SDI a atteint en 1985-1986 un niveau d'activités record en raison de l'achalandage soutenu de la PME, de l'arrivée de nouveaux programmes d'aide à la capitalisation et de son rôle accru dans le cadre des grands projets industriels. Dans l'ensemble, la Société a effectué 1 449 aides financières, pour un montant totalisant 626 millions $.

Dans le cadre du Programme d'aide à l'investissement manufacturier, le principal programme d'aide financière de la SDI, le volet « entreprises dynamiques » indique une augmentation de 33 % par rapport à l'exercice précédent. Le volet « technologie moderne », qui inclut davantage de projets importants, accuse une diminution de 15 % du nombre d'aides mais un accroissement de 78 % quant aux montants en cause.

À l'intérieur du programme Financement des entreprises, 450 aides ont été autorisées totalisant des garanties de prêts de 134 millions $. Ce niveau d'activité qui se situe en deçà de celui de l'exercice précédent, traduit surtout l'évolution avantageuse des taux d'intérêt. Ce programme conjoncturel, qui s'est terminé le 31 mars 1986, a particulièrement bien rempli son objectif, soit de contribuer à l'accélération de la reprise économique par un partage du risque.

On a noté également la popularité des mesures d'aide à la capitalisation. À la fin de l'exercice, 58 sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) avaient été créées, apportant 75 millions $ en capital neuf aux entreprises en croissance. De même, le Programme de prêts de capitalisation (CAPI) avait permis 77 aides, pour un montant de 24 millions $. Le Programme d'accès à la bourse, avec 43 aides financières, a témoigné également d'un phénomène bien engagé, qui est celui de l'accès au financement public par l'entreprise de moyenne taille. L'Aide à la recherche a maintenu, avec ses 97 interventions, le même niveau d'activité que l'année précédente, quoique les montants aient diminué légèrement, se situant à 33,6 millions $. Ce programme a été ouvert aux entreprises oeuvrant dans le domaine du design. Enfin, l'aide à l'exportation a enregistré une forte hausse. La SDI-Exportation a autorisé 70 aides, pour un montant de 54,2 millions $, par rapport à 33 aides pour 27,8 millions $ l'an dernier.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Le CRIQ a pour vocation d'aider particulièrement les petites et moyennes entreprises manufacturières à améliorer leur capacité concurrentielle par l'innovation, soit au niveau de leur produit, soit au niveau de leur procédé de fabrication. Plus spécifiquement, le CRIQ oeuvre à la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ou scientifiques et à la diffusion d'informations d'ordre technologique et industriel. Le Centre publie entre autres à chaque année le *Répertoire des produits fabriqués au Québec*, instrument important dans l'application de la politique d'achat du Gouvernement et de la promotion des produits québécois en général.

Le CRIQ célèbre en 1985 le quinzième anniversaire de sa fondation. Il a procédé au cours de l'année à l'organisation et à l'inauguration de ses nouvelles installations à Montréal. De plus, l'exercice a été marqué, d'une part, par une croissance de 20 % du volume de demandes industrielles pour des services de recherche et de développement ainsi que d'information technologique et industrielle, et, d'autre part, par l'aboutissement des efforts pour doter le Centre de modes de gestion similaires à ceux qui prévalent dans le milieu industriel.

La part relative des travaux de recherche et de développement orientée vers la clientèle externe s'est accrue pour une troisième année consécutive, atteignant 72,2 % de l'ensemble. En ce qui concerne les activités internes, le Centre s'est donné des mécanismes lui permettant de fonctionner dans une perspective de retour sur l'investissement et de potentiel des retombées industrielles. Une réorganisation des activités d'information a été effectuée afin de se rapprocher de la clientèle cible et d'améliorer la qualité des services à l'entreprise. Quant aux activités commerciales, le chiffre total des ventes a atteint un sommet de 12,6 millions $, une hausse de 20 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Cette performance a été réalisée malgré un resserrement des mécanismes d'attribution des subventions fédérales directes aux entreprises, depuis au moins un an, et en dépit d'un gel temporaire des programmes fédéraux d'aide à la recherche industrielle en fin d'année. Enfin, le Centre a redéfini et réorienté ses activités de valorisation et de transfert technologique.

L'Institut national de productivité (INP)

Créé en 1978, l'Institut national de productivité a pour fonctions, entre autres, d'effectuer des études et des recherches sur la productivité et d'en transmettre les résultats aux agents économiques intéressés. Il a pour but de susciter leur concertation et de suggérer au Gouvernement et aux agents économiques des actions visant à accroître la productivité dans l'ensemble des secteurs économiques ou dans un secteur déterminé.

Du 27 mars au 13 décembre 1985, l'Institut a poursuivi ses activités sous la responsabilité du ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation. Après cette date, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce qui en a repris la responsabilité. À cause de la compression des dépenses publiques et à la suite de la décision gouvernementale allant dans ce sens, les activités de l'INP se sont terminées en même temps que l'année financière.

La Société Inter-Port de Québec (Inter-Port)

Cette société a pour fonctions de susciter l'établissement dans la région de Québec de complexes industriels susceptibles de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de la région et de contribuer à son développement.

Inter-Port a poursuivi en cours d'année ses efforts de promotion intensive de la région de Québec sur le plan international. Jusqu'ici des contacts sérieux ont éte établis avec de nombreuses entreprises des secteurs industriels-portuaires et de la haute technologie. On doit mentionner aussi l'importante contribution d'Inter-Port à l'étude de faisabilité en cours pour l'implantation d'une aluminerie à Pointe de la Martinière, ainsi que les négociations avec le Port de Québec et Ports Canada pour les aspects portuaires, et les études approfondies sur toutes les questions environnementales liées à l'implantation de ce mégaprojet. Enfin, Inter-Port a poursuivi la mise en place de toutes les conditions nécessaires à la création du parc industriel-portuaire de Pointe de la Martinière, et ses activités d'animation et de concertation des milieux touchés par ses mandats. Elle a aussi obtenu la venue à Québec d'un symposium international, celui des praticiens en optique et laser, prévu pour juin 1986, qui permettra à la région de faire valoir la qualité de sa production et de pénétrer ce réseau.

Société du parc industriel du Centre-du-Québec (SPICQ)

Cette société a pour mandat de favoriser l'essor économique du Centre-du-Québec en aménageant la partie du territoire de la ville de Bécancour qui est décrite dans l'annexe de sa loi, afin d'y établir un parc industriel et de le pourvoir de toutes les installations requises pour son développement. En plus de cette gestion immobilière du parc, la Société est propriétaire et gestionnaire des installations portuaires de Bécancour.

Depuis sa création en 1968, la Société a construit et administré des infrastructures industrielles et portuaires évaluées à 52,7 millions $, qui ont généré des investissements privés dépassant 1,7 milliard $ et créé 1 700 emplois directs.

Au cours de l'exercice, la Société a fait passer ses revenus d'opérations à 2,2 millions $, soit une augmentation de 47 %, alors que ses dépenses ont augmenté de 1,5 %. La Société a réussi à couvrir 95 % de ses dépenses d'opération à même ses revenus d'opération, comparativement à 65 % pour l'exercice précédent. Et ces revenus ne tiennent pas compte de la vente de terrains qui a rapporté 550 000 $, et qui a servi à rembourser une partie de la dette.

Alors qu'en fin d'exercice l'Aluminerie de Bécancour inc. était en voie de terminer ses travaux de construction, les entreprises Hydrogénal inc. et Oxychem Canada inc., avec des projets d'investissements respectifs de 32 millions $ et 52 millions $, se préparaient à entreprendre ces travaux en mai 1986. Il s'agit dans le premier cas d'une usine de production d'hydrogène liquide, et, dans le second, d'une usine de production de peroxyde d'hydrogène.

De plus, la société norvégienne Norsk Hydro s.a. a commandé en cours d'année une étude de faisabilité portant sur l'installation éventuelle d'une usine de magnésium d'une capacité de 50 000 t/an, qui créerait plus de 400 emplois directs durant la première phase du projet.

La Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (SPICAM)

En vertu de sa loi constitutive, cette société, créée en 1976, a pour mandat de voir à la mise en place et à l'entretien de l'infrastructure du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, d'y promouvoir l'implantation d'entreprises, en plus d'assurer l'exploitation et l'administration du parc.

Cependant, la SPICAM ne possède que certaines infrastructures situées dans le parc industriel, le gouvernement fédéral étant propriétaire des terrains. Depuis dix ans, contrairement aux attentes, la région de l'aéroport de Mirabel ne s'est pas développée. Et vu l'impossibilité d'exploiter le potentiel du parc industriel, les activités de la Société ont été réduites au strict minimum. À chaque année, une entente est renouvelée entre la Société et la municipalité de Mirabel pour que cette dernière poursuive l'entretien du réseau d'aqueducs et d'égouts appartenant à la Société.

La Société générale de financement du Québec (Groupe SGF)

La SGF a pour objet, d'une part, d'assumer la gestion d'un groupe industriel dans le but d'exploiter des entreprises de taille significative dans certains secteurs jugés prioritaires pour le développement économique du Québec, d'assurer la planification et la coordination des entreprises qu'elle contrôle et de favoriser, seule ou de préférence avec des partenaires, leur exploitation et leur développement conformément à des conditions de rentabilité normales, et, d'autre part, de favoriser, dans le mesure du possible, la participation d'administrateurs québécois à la gestion de ces entreprises.

Les secteurs jugés prioritaires par le Groupe SGF sont les produits forestiers, les équipements énergétiques, la pétrochimie, l'aluminium et la biotechnologie.

Des actifs d'environ 1,4 milliard $ et un chiffre d'affaires consolidé de près de 700 millions $ font du Groupe SGF l'un des holdings industriels les plus importants au Canada.

Le bénéfice net de la SGF a atteint 26,8 millions $ en 1985, ce qui représente une augmentation de près de 7,6 millions $ par rapport à l'année précédente. Déduction faite des intérêts des actionnaires minoritaires dans les entreprises du Groupe, et notamment dans Donohue inc., cette amélioration résulte essentiellement d'une hausse importante des bénéfices nets de Domtar inc., dont Dofor inc. détient 30 % des actions. Les dépenses d'immobilisation des entreprises du Groupe SGF ont dépassé 221,1 millions $ en 1985 comparativement à 85 millions $ en 1984. Cette augmentation est notamment due à la mise en oeuvre des deux projets majeurs que sont la construction de l'aluminerie de Bécancour et la modernisation de l'usine de Donohue à Clermont.

L'année 1985 a d'ailleurs été déterminante dans l'échéancier de construction de l'Aluminerie de Bécancour. L'usine, qui aura une capacité de 230 000 tonnes métriques, devrait donc être complétée dans les délais prévus, de sorte que la production d'aluminium pourra commencer au milieu de l'année 1986. La SGF participe à ce projet, dont le coût global est évalué à plus de 1 milliard $, par l'intermédiaire de sa filiale Albecour, société en commandite avec la société française Pechiney et la société américaine Alumax Inc.

En biotechnologie, les efforts de Bio-Méga ont encore porté essentiellement sur son démarrage dans un nouveau domaine de haute technologie. Bio-Méga a complété, en septembre, la construction de son laboratoire de recherche et de production de Laval et a poursuivi, tout au long de l'année, la rationalisation des activités de sa filiale, Bio-Méga

Diagnostic inc. qui fabrique des trousses immunodiagnostiques. Le laboratoire de Laval a accueilli ses chercheurs et techniciens qui étaient déjà à l'oeuvre depuis près de deux ans dans différents laboratoires et centres de recherche du Québec. Fondamentalement préoccupés par le transfert de la recherche à la production et à la commercialisation, les chercheurs de Bio-Méga travaillent dans le domaine de la santé, notamment en biotechnologie, en pharmacologie et en chimie fine.

La survie de la pétrochimie montréalaise, dont Pétromont constitue le centre nerveux, demeure liée à l'entente d'octobre 1984 entre Union Carbide du Canada ltée, Pétromont inc., Éthylec inc., filiale de Groupe SGF, et le gouvernement du Québec. Grâce à l'appui financier de ce dernier, l'entente permet la poursuite des opérations des usines d'oléfines de Varennes et de polyéthylène de Montréal-Est, et assure les termes d'un plan de survie de quatre ans.

Les efforts de Pétromont et de ses partenaires en 1985 ont surtout porté sur la réalisation du plan de survie dont les principaux éléments sont: la modernisation de l'usine d'oléfines de Varennes, l'accès le plus rapidement possible à des liquides de gaz naturel de l'Ouest comme charge d'alimentation et le développement en aval de Pétromont d'une industrie de dérivés d'éthylène lui permettant de fonctionner à pleine capacité et de façon rentable. En décembre, le gouvernement du Canada acceptait de participer au Programme d'aide financière de Pétromont dans le cadre d'un engagement vis-à-vis du centre pétrochimique de Montréal et de l'amélioration de sa position concurrentielle.

La Société des alcools du Québec (SAQ)

Outre la gestion quotidienne des activités reliées au commerce des 2 960 produits qu'elle met en vente, notamment par le réseau de ses 359 succursales, la SAQ s'est affirmée en 1985-1986 par le développement de nouvelles techniques dans le domaine du transport, de l'informatique et de la gestion de la qualité. Le niveau de ses ventes a atteint 935,7 millions $. Ceci constitue une hausse de 6 % de la valeur des ventes par rapport à l'année précédente. La Société a pu verser ainsi un dividende de 355 millions $ au gouvernement du Québec.

En cours d'exercice, la SAQ a également connu des périodes difficiles: la grève des employés de magasins et de bureaux avant la période des fêtes, les difficultés du programme de privatisation partielle du réseau de succursales et les incidents d'origine internationale qui ont imposé une dimension nouvelle au contrôle de la qualité dans le domaine des analyses de boissons alcooliques.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire de la SAQ, un membre de son personnel a été promu président-directeur général.

SIDBEC

Sidbec a pour objet de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, dans le but d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses opérations, de telle sorte que soit encouragé le développement d'entreprises industrielles consommatrices d'acier au Québec.

En 1985, Sidbec a connu sa première année d'opération sans activités minières. Pour accélérer le retour à la profitabilité, les administrateurs ont établi et mis en oeuvre un plan de redressement énergique dont les mesures ont eu des répercussions bénéfiques dès 1985, en diminuant le déficit des opérations manufacturières de 16 millions $ par rapport à celui de l'année précédente.

La mise en oeuvre de ce plan a conduit à la rationalisation des produits fabriqués et à la spécialisation de certaines unités manufacturières. Un remaniement de l'organisation a entraîné une diminution importante du personnel. De plus des révisions de méthode de travail en usine ont été effectuées et ont fait l'objet de discussions avec la partie syndicale. Des résultats concrets ont donc été obtenus en 1985, mais des impacts plus importants devraient se matérialiser au cours de l'année qui vient.

Société de développement des coopératives (SDC)

La Société de développement des coopératives a pour mandat de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique et d'encourager, dans les régions, le développement économique et la création d'emplois. Pour réaliser ce mandat, la SDC administre des programmes d'aide financière qui sont conçus pour répondre aux besoins particuliers des coopératives. La SDC apporte un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle conseille également les coopératives sur leur financement et s'assure qu'elles ont accès à l'aide technique qui leur est nécessaire.

Au cours de l'exercice, l'analyse de 274 demandes d'aide financière a donné lieu à 78 aides financières totalisant 10,6 millions $. De façon cumulative, plus de 80 % des interventions de la SDC ont pris la forme de garanties de prêt. La SDC s'est également engagée à prendre en charge une partie des intérêts sur ces prêts. Cela pourrait représenter des engagements financiers de l'ordre de 1,6 million $ au cours des cinq prochaines années.

L'aide de la Société a permis aux entreprises coopératives de réaliser des projets d'environ 23 millions $. Elle s'est associée ainsi à la création de 658 emplois et au maintien d'environ 1 000 autres.

En plus de ces interventions, la SDC a continué de gérer un porte-feuille de prêts hérité de l'ancienne société mixte (gouvernement du Québec et mouvement coopératif), qui a existé de 1977 à 1984. Les sommes provenant du remboursement de ce portefeuille et des excédents d'encaisse ont permis à la SDC de rembourser en cours d'année 4 millions $ au gouvernement du Québec et aux coopérateurs souscripteurs. Par conséquent, le solde à rembourser, provenant de ce portefeuille qui compte 175 dossiers actifs, s'élevait à 18,7 millions $ à la fin de l'exercice.

1.6 La Direction de la vérification interne

La Direction de la vérification interne, conformément à l'énoncé de politique générale en matière de vérification interne, a pour fonction de fournir à la haute direction du Ministère, une appréciation indépendante et objective de l'état de ses activités, et d'assister les gestionnaires dans l'identification des moyens susceptibles d'améliorer la productivité des activités dont ils sont responsables.

Dans cette perspective, le vérificateur interne étudie la pertinence et la fiabilité des mécanismes de contôle interne, évalue la performance, détermine le degré d'atteinte des objectifs, et s'assure que les buts et les objectifs sont atteints avec efficience et économie.

Le projet de structure de la Direction et de description des tâches a été approuvé par le sous-ministre.

Chacun des gestionnaires du MIC a été rencontré par le directeur, afin de compléter les données sur les objectifs, le rôle, les programmes et les effectifs de leur unité administrative. Par la suite, le directeur a préparé le plan à long terme et le programme annuel de vérification.

Au cours de l'année, le personnel a poursuivi la réalisation du plan de perfectionnement, plus particulièrement en vérification intégrée.

Tous les rapports de vérification, préparés au cours de l'exercice 1985-1986, ont été remis aux gestionnaires concernés pour examen et commentaires, avant leur transmission au Comité de vérification.

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification du Ministère est composé de trois membres, plus le sous-ministre qui le préside, un sous-ministre adjoint et la secrétaire du Ministère. Le directeur de la vérification interne assume la fonction de secrétaire.

Lors des réunions, le Comité a étudié et approuvé le plan à long terme et le programme annuel de vérification; analysé la structure et les descriptions de tâches proposées pour la Direction de la vérification interne. Enfin, il a pris connaissance des rapports de vérification, et formulé les recommandations qui lui semblaient appropriées.

Chapitre II
Le soutien technique

Ce secteur du Ministère est sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à l'administration et à la planification. Il comprend la Direction générale de l'administration, la Direction de la gestion du personnel et la Direction des communications.

2.1 La Direction générale de l'administration

Cette direction générale est chargée de répondre aux besoins du Ministère sur le plan des ressources financières, matérielles et techniques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. Elle fournit de plus divers services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	2
Professionnels	5
Agents de maîtrise	2
Employés de bureau	29
Ouvrier	1
Total	**39**

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985 étaient de 48, ce qui représente une diminution de 9.

Principales réalisations en 1985-1986

Au plan de la gestion financière, cette direction a notamment procédé à l'analyse et à la formulation des besoins, de manière à réaliser les programmes et à atteindre les objectifs du Ministère.

Elle a de plus établi les règles et assuré le contrôle des pratiques administratives relatives aux engagements budgétaires et à la préparation des documents nécessaires aux budgets supplémentaires, aux crédits détaillés et à leur étude en commission parlementaire. Enfin, la Direction a procédé à la mise en application du nouveau plan de gestion financière qui a été approuvé par le Conseil du trésor.

Au plan des services administratifs, les principales réalisations se rapportent à la conduite d'études préliminaires à l'acquisition d'équipements de bureautique et à l'amélioration des services en matière d'approvisionnement et de reprographie. La Direction de la régie interne a assumé le support technique requis par ses fonctions, relativement à la gestion documentaire, à la bibliothéconomie, à l'approvisionnement, à la reprographie, à la distribution et à l'aménagement des postes de travail.

2.2 La Direction de la gestion du personnel

La Direction de la gestion du personnel fournit ses conseils et son assistance aux gestionnaires du Ministère afin qu'ils disposent des ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs et des programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative et de gestion des effectifs, d'accueil et de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés du Ministère sur les politiques, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun ainsi que sur les normes et les pratiques régissant l'organisation gouvernementale quant aux ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	2
Professionnels	5
Agents de maîtrise	1
Employés de bureau	14
Total	**22**

Principales réalisations en 1985-1986

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 126 postes réguliers et procédé à l'engagement de 85 personnes/année occasionnelles. Elle a exercé son rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires et des membres de comités de sélection en portant une attention particulière à la qualité de la sélection.

Il convient de souligner également que la Direction a tenu un concours de recrutement, réservé aux finissants universitaires, pour combler des emplois d'agent de développement industriel. De plus, le Ministère a procédé à l'embauche de 16 jeunes diplômés au cours de cette année, contribuant ainsi de façon significative à l'objectif de rajeunissement de ses effectifs.

En matière d'organisation administrative, le Ministère a connu une année de stabilité au plan de sa structure organisationnelle. Les interventions-conseils de la Direction en ce domaine n'ont donc porté que sur l'organisation interne des unités, le plus souvent, dans un contexte de diminution des effectifs autorisés. La Direction a également poursuivi ses interventions en analyse et évaluation des emplois dans le cadre du processus de dotation. Elle a également procédé à l'intégration des agents de secrétariat à la suite de la nouvelle directive de classification régissant ces emplois dans la fonction publique.

En matière de gestion des effectifs du Ministère, la mise en application du programme ministériel d'indemnisation des départs volontaires a entraîné l'analyse de plus de 45 demandes, dont 32 ont résulté en une indemnité sous forme d'un déboursement forfaitaire, sous forme d'un congé avec traitement rendant admissible à la retraite ou sous forme d'anticipation à la retraite.

En ce qui a trait au perfectionnement, la Direction a poursuivi ses interventions qui ont permis 1 517 jours/personne de formation dans le cadre d'un budget de 76 100 $. Les activités ayant impliqué le plus grand nombre de participants ont été celles reliées à l'adaptation aux changements technologiques.

La Direction a également poursuivi la réalisation des plans d'action ministériels dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi. Quant au programme d'études visant l'obtention de diplômes collégiaux et universitaires, il a permis d'accroître de 3 % la représentation des professionnelles et de libérer 13 employées fonctionnaires pour un total de 477 jours.

Au chapitre des relations de travail, la Direction s'est occupée de maintenir un climat sain dans ses relations avec les divers syndicats représentant les employés du Ministère. Plusieurs rencontres des comités de relations professionnelles lui ont permis de connaître les points de vue des représentants des employés et de faire connaître les orientations et les actions de l'employeur, ce qui a contribué au maintien d'un dialogue constructif.

De plus, la Direction a préparé un programme de prévention en santé et sécurité au travail pour chacun des cinq établissements où le Ministère compte 20 employés et plus et ce conformément aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et des règlements applicables. Elle a également préparé un programme ministériel d'aide aux employés en difficulté. Des dépliants ont aussi été élaborés et diffusés sur les nouvelles modalités d'organisation du travail portant sur le travail à temps partiel et de congé sabbatique à traitement différé.

Enfin, tout au long de l'année, la Direction de la gestion du personnel a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leurs prises de décision et dans la recherche des solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qu'ils lui ont soumis.

2.3 La Direction des communications

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communication. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère à titre d'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance de ses publics les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de partenaire économique et participe à la promotion économique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateur	1
Professionnels	15
Employés de bureau	13
Total	**29**

Principales réalisations en 1985-1986

Au cours du dernier exercice financier, la Direction des communications a consolidé son équipe tout en continuant à offrir aux diverses unités du Ministère une gamme de services-conseils et services techniques reliés aux différents domaines des communications.

En ce qui a trait à la production et à l'édition, la Direction a répondu à près de 250 demandes concernant des dépliants, brochures, profils, répertoires, guides et pochettes d'information, véritables outils imprimés et audiovisuels traitant principalement du rôle du Ministère et des services et des programmes qu'il offre à ses diverses clientèles.

De plus, la Direction a misé sur la gestion de la qualité en ce qui concerne les imprimés. Ainsi, des concepts intégrateurs d'image de marque ont été développés à l'intention de deux directions du Ministère, soit la Direction des coopératives et la Direction générale des biens d'équipement et de consommation. Ces deux directions se sont données une charte d'identification visuelle inhérente à leurs mandats et objectifs tout en tenant compte de leur clientèle cible. L'intégration d'un concept visuel appliqué aux outils d'information a permis une plus

grande visibilité et l'atteinte des objectifs de communication fixés.

La clientèle première du Ministère a été la communauté d'affaires québécoise. Il faut compter ici, principalement, les dirigeants d'entreprises manufacturières, commerciales et leurs associations respectives. Une attention particulière a été accordée à la jeunesse québécoise, tant travailleuse qu'étudiante, ainsi qu'a la clientèle féminine, qui, par leur formation académique et leurs expériences de gestion, semblent bien préparées à assumer une relève efficace dans le domaine de la gestion d'entreprises.

La Direction a, en outre, poursuivi la publication des trois périodiques du Ministère, soit: le magazine bimestriel *Entreprise*, destiné à la communauté d'affaires québécoise; le bulletin bimestriel *Info-coop* à l'intention du milieu coopératif et le mensuel interne *En coulisses*.

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues, au plan national, en organisant une centaine de conférences de presse et rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant de nombreux publi-reportages et entrevues. Ils ont principalement porté sur les investissements réalisés en région et découlant directement de l'aide apportée aux entreprises par le MIC. Dans le but de tenir la population informée sur l'aide aux entreprises de leur milieu, elle a émis plus de 300 communiqués destinés à la presse régionale et nationale. La Direction a fourni un support technique à différentes équipes de recherche et de production de séries télévisées ou radiodiffusées.

Dans un autre domaine, la Direction a fait paraître, à l'intérieur d'un ensemble de publications rejoignant les milieux d'affaires, des messages publicitaires portant plus particulièrement sur l'entrepreneurship et sur la place des jeunes et des femmes dans la propriété et la gestion des entreprises. Le matériel publicitaire du MIC a été refait dans un esprit intégrateur. La présence du Ministère dans les revues économiques a été plus dynamique, plus cohérente et de meilleure qualité. Au cours de l'année, le MIC a participé à une cinquantaine d'expositions industrielles et commerciales, à travers le Québec.

La Direction des communications, de concert avec les directions régionales du MIC, a élaboré une programmation de communication adaptée à chacune des régions et a produit à leur intention un ensemble d'instruments de communication, dans le but de faciliter leur travail et d'améliorer la qualité des services rendus aux différentes clientèles.

Enfin, la Direction a participé pour une troisième année à la Semaine de l'entreprise, qui a donné lieu, à l'échelle du Québec, à plus de 400 activités mettant en valeur le rôle et la place des entreprises dans leur milieu.

2.4 La Direction générale de la recherche et de la planification

La Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP) a pour responsabilités de fournir l'information permettant aux autorités du Ministère et des directions générales:

— de déterminer les orientations et les objectifs de développement en matière d'industrie, de commerce et de tertiaire-moteur pour le Québec et ses régions;
— de mettre en oeuvre des programmes appropriés;
— de coordonner les politiques en matière d'industrie, de commerce et de tertiaire-moteur avec les autres ministères et le gouvernement fédéral.

De façon plus spécifique et en collaboration avec les autres directions concernées, la DGRP:

— participe à l'évaluation périodique des programmes en regard des objectifs poursuivis et de l'évolution de la situation économique;
— renseigne les autorités du Ministère sur l'évolution de la situation de l'économie québécoise et l'impact potentiel des changements qui s'y produisent;
— analyse les différentes interventions gouvernementales concernant les secteurs sous la juridiction du Ministère et élabore des propositions d'action ou d'intervention; à la demande du sous-ministre, elle assure la coordination de certains dossiers, notamment ceux sur les relations entre le MIC et les autochtones.

Sur le plan administratif, la DGRP est constituée de trois directions: Analyse économique et relations internationales, analyse des politiques et des programmes et études sectorielles.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	4
Professionnels	28
Employés de soutien	12
Total	**44**

2.4.1 La Direction de l'analyse économique et des relations internationales

Son mandat général consiste à analyser les facteurs déterminants de l'évolution conjoncturelle des secteurs manufacturier et commercial du Québec et à étudier tout phénomène international ou toute modification de la politique commerciale au Canada et à l'étranger pouvant affecter les secteurs d'activités dont le ministère de l'Industrie et du Com-

merce a la responsabilité. La Direction de l'analyse économique et des relations internationales est amenée à assumer certaines fonctions permanentes d'information, d'études et de défense des intérêts du Québec dans les secteurs sous la juridiction du MIC.

Principales réalisations en 1985-1986

La Direction a établi le sommaire statistique et analysé la situation mensuelle brute et désaisonnalisée de l'emploi, de la population active et du chômage, au Québec, en Ontario et au Canada.

En avril et août, elle a compilé et analysé les données de l'enquête sur les investissements privés et publics au Canada et par province et publié un cahier d'investissements et une analyse.

En janvier et juillet, elle a analysé les données de l'enquête du MEIR fédéral sur les investissements des 300 entreprises au Canada et par province.

Au cours de l'automne, elle a effectué une analyse détaillée de la situation économique au Québec en 1985 et des perspectives pour 1986, dans le secteur manufacturier et dans celui du commerce, et préparé un sommaire sur l'environnement économique international, américain et canadien.

La Direction a enfin réalisé 17 études sectorielles préliminaires sur l'impact d'une libération des échanges avec les États-Unis.

2.4.2 La Direction de l'analyse des politiques et des programmes

Le mandat de cette direction consiste essentiellement à analyser les programmes d'aide aux entreprises et à suggérer des modifications aux programmes existants ou à élaborer de nouveaux programmes afin d'améliorer l'efficacité de l'action du MIC auprès des entreprises.

Principales réalisations en 1985-1986

Ainsi, en ce qui concerne d'abord les programmes du MIC, la Direction a participé à l'élaboration du programme de prêts de capitalisation (CAPI).

De plus, compte tenu que le programme de financement des entreprises arrivait à échéance le 31 mars 1986, une analyse a été effectuée afin de présenter diverses hypothèses de poursuite des mesures de garantie de prêts et de protection contre les hausses de taux d'intérêt.

Enfin, la Direction a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle grille d'évaluation des demandes d'aide à l'exportation qui sont soumises à la Société de développement industriel.

En ce qui concerne, par ailleurs, les mesures gouvernementales, la Direction a participé à un groupe de travail fédéral-provincial sur la déréglementation et la réduction de la paperasserie administrative. Un mandat visant à connaître les principaux problèmes des dirigeants de PME a été confié à un consultant.

Enfin, quant aux problèmes et besoins plus spécifiques des entreprises, une étude de compétitivité comparée (Québec, Ontario, Connecticut, Maine, Massachusetts, New Jersey, New York) a été réalisée. Cette étude tente de mesurer l'évolution de la compétitivité de l'économie québécoise pour les années 1970, 1975 et 1980. Deux aspects de la compétitivité y sont abordés: le dynamisme de l'économie et l'efficacité industrielle.

2.4.3 La Direction des études sectorielles

Le mandat de cette direction consiste à:

— réaliser des études sur les secteurs de l'économie qui sont sous la responsabilité du Ministère dans le but de connaître leur évolution, leurs forces et leurs faiblesses et de proposer des orientations de développement;

— réaliser des études de fond sur les caractéristiques de la structure industrielle québécoise pour identifier les moyens de la renforcer;

— procéder à l'évaluation des retombées, sur l'ensemble de l'économie, de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'expansion (ou la fermeture) d'une entreprise existante;

— procéder à la mesure de l'impact sur les secteurs sous la juridiction du Ministère de l'application de nouvelles politiques environnementales, énergétiques, etc.

Principales réalisations en 1985-1986

La Direction a procédé à une étude approfondie du secteur des chantiers maritimes au Québec et au Canada. L'étude analyse l'offre et la demande de bateaux, l'évolution du secteur et dégage des perspectives. Ce document sert de base à la table sectorielle mise sur pied en vue de trouver des éléments de solution à la survie de cette industrie au Québec.

Elle a aussi effectué une analyse du secteur de la rénovation en vue de déterminer son rôle et son importance en ce qui a trait à la demande de matériaux de construction.

Elle a poursuivi les travaux entrepris avec le Service de la chimie organique et avec le ministère des Affaires sociales en vue d'explorer les différentes formules de remboursement des coûts des médicaments sans pénaliser indûment les fabricants,

les consommateurs, les pharmaciens et le Gouvernement.

En ce qui a trait aux produits québécois, la Direction a effectué une étude de base en vue d'identifier les intervenants auprès desquels une action aurait le plus de chance d'être efficace, dans le processus production – distribution – consommation. Elle a enfin procédé à une analyse des flux commerciaux par produits (ou par groupe de produits) et mesuré l'importance des grossistes dans ces échanges.

Partie III
Les directions sectorielles du MIC

Les trois directions sectorielles du ministère de l'Industrie et du Commerce, soit la Direction de la chimie et de la métallurgie, la Direction des biens d'équipement et la Direction des biens de consommation, ont pour mandat, à l'intérieur de leurs secteurs respectifs, de suivre l'évolution de chaque secteur industriel de manière à en dégager des orientations et des possibilités de développement pour le Québec et à en faire la promotion, de proposer des politiques, des programmes et des mesures gouvernementales propres à en stimuler l'expansion ou la consolidation et d'administrer les programmes qui leur sont confiés.

Afin d'être en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités de façon adéquate, ces directions sectorielles se doivent de développer une connaissance approfondie et concrète de chacun des secteurs industriels, par la réalisation ou la commandite des études requises et par le maintien de contacts étroits avec les entreprises, les associations industrielles et les autres intervenants des divers secteurs industriels.

Le mandat des directions sectorielles se concrétise donc par la réalisation des activités suivantes:

— étude de l'évolution des secteurs industriels afin d'en diagnostiquer les problèmes et d'en évaluer les perspectives d'avenir et les possibilités d'expansion au Québec;

— analyses visant à définir des objectifs et des orientations sectorielles de développement industriel et à proposer au Ministère et au Gouvernement des politiques et des stratégies d'intervention pour promouvoir la croissance des secteurs industriels ou rationaliser leurs activités sur une base plus compétitive;

— élaboration et mise en oeuvre de programmes et de mesures d'aide afin de stimuler la croissance ou de consolider et rationaliser l'activité de certains secteurs industriels;

— analyses ayant pour objet d'identifier et d'évaluer les possibilités de réalisation de projets spécifiques susceptibles de se traduire par:
  - une activité de fabrication nouvelle ou additionnelle au Québec;
  - une activité d'exportation nouvelle ou additionnelle hors du Québec;
  - l'utilisation d'une techonologie plus moderne et plus efficace par les entreprises manufacturières du Québec, et l'organisation des moyens pour promouvoir la réalisation de ces projets;

— avis et conseils aux autorités gouvernementales, à divers services gouvernementaux pourvoyeurs d'aides financières, aux chefs d'entreprises et aux autres agents économiques concernés par le développement industriel;

— accueil d'investisseurs étrangers et promotion sélective à l'étranger d'investissements manufacturiers.

Ces six blocs d'activités des directions sectorielles s'appuient tous sur la connaissance sectorielle et leur réalisation a souvent pour objectif et toujours pour conséquence d'élargir et d'enrichir cette connaissance qu'on veut la plus concrète et la plus complète possible.

Les directions sectorielles sont donc prioritairement tournées vers l'étude, l'analyse et la réflexion prospective de la réalité industrielle. Elles ne se désintéressent toutefois pas de l'action, mais les initiatives qu'elles peuvent prendre, telles que les actions de promotion sélective, tiennent compte du mandat spécifique des autres agents de développement industriel, qu'ils oeuvrent dans les directions du MIC, dans d'autres ministères ou dans les sociétés d'État à vocation économique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	18
Professionnels	77
Employés de bureau	47
Total	**142**

Programmes d'aide aux associations industrielles sectorielles

Les directions sectorielles favorisent la création et le développement d'associations industrielles sectorielles auxquelles elles offrent une assistance professionnelle et financière; le versement de telles subventions peut être poursuivi au cours de leur quatre premières années d'opération.

Au cours de l'année, 15 subventions ont été versées à des associations industrielles afin de faci-

liter leur mise sur pied ou le démarrage de leurs activités; ces subventions représentant une somme globale de 266 344 $.

De même, 23 subventions totalisant 267 337 $ ont été versées à autant d'associations sectorielles, afin d'aider celles-ci dans la réalisation de projets spécifiques.

Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI)

Ce programme a pour objectif d'accélérer et de faciliter la contrétisation de projets industriels intéressants, grâce à une participation financière du MIC au coût d'études préalables à la mise en oeuvre de tels projets.

Ce programme a été amendé pour permettre au MIC de participer financièrement à des études de rentabilité et de faisabilité sur l'automatisation d'une entreprise ainsi qu'à des études précédant l'implantation de systèmes de gestion de la qualité.

En 1985-1986, 35 subventions totalisant 1 396 797 $ ont été versées en vertu de ce programme.

Activité-conseil

Dans le cours normal de leurs activités, les directions sectorielles émettent des avis et conseils aux autres directions du Ministère ainsi qu'aux organismes gouvernementaux chargés d'administrer des programmes d'aide financière s'adressant aux entreprises manufacturières.

Pour l'exercice 1985-1986, le total des demandes d'information ou d'avis s'élève à 2 136, ce qui représente plus de 14 800 heures de travail; le détail est présenté dans les tableaux suivants.

Tableau 1

Demandes d'information ou d'avis réparties selon les requérants

Provenance	Demandes		Temps-réponse	
	Nombre	%	Heures	%
Ministère de l'Industrie et du Commerce	**463**	**21,7**	**2 504**	**16,9**
— Ministre, sous-ministre, secrétaire	113		756	
— Direction des biens d'équipement et des biens de consommation, Bureau de normalisation	150		769	
— Direction de la chimie et de la métallurgie, Bureau des grands projets, Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats	60		305	
— Direction générale de la recherche et de la planification et Direction générale de l'administration	67		356	
— Direction générale des services aux entreprises, Bureaux régionaux et Direction de la promotion des femmes entrepreneures	73		318	
Sociétés d'État rattachées au MIC	**523**	**24,5**	**4 974**	**33,6**
— Société de développement industriel	449		4 539	
— Autres sociétés d'État	74		435	
Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	**398**	**18,6**	**2 604**	**17,6**
— OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	137		1 118	
— Ministère du Commerce extérieur et des Relations internationales et délégations du Québec	93		412	
— Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	26		294	
— Autres	142		780	
Ministères et organismes du Canada	**69**	**3,2**	**386**	**2.6**
Entreprises et associations industrielles	**510**	**23,9**	**3 548**	**23,9**
Autres requérants NCA	**173**	**8,1**	**803**	**5,4**
Total	**2 136**	**100,0**	**14 819**	**100,0**

Tableau 2

Demandes d'information ou d'avis réparties par direction répondante

Direction répondante	Nombre de demandes	%	Temps-réponse	%
Direction de la chimie et de la métallurgie	510	23,9	3 510	23,7
Direction des biens d'équipement	1 053	49,3	7 620	51,4
Direction des biens de consommation	573	26,8	3 689	24,9
Total	**2 136**	**100,0**	**14 819**	**100,0**

Chapitre I
La Direction des biens d'équipement

Basée sur la connaissance sectorielle, la fonction « avis et conseils » auprès du Gouvernement, des divers agents économiques et des entreprises demeure toujours une des priorités de la Direction. Au cours du dernier exercice, la Direction a émis 1 053 avis ou réponses qui ont totalisé 1 059 jours/personne, soit environ 21 % de l'ensemble de ses activités. Les consultations brèves et informelles élèvent ce pourcentage à 33 %.

1.1 Le Service des équipements de transport (SÉT)

Le Service a continué le suivi du projet Bell hélicoptère sous tous ses aspects. Il a participé aux négociations visant à apporter des ajustements aux ententes liant les gouvernements à la compagnie. Ces ajustements visaient à tenir compte de l'évolution du marché des hélicoptères biturbines légers et à optimiser les retombées économiques du projet au Québec.

Dans le secteur de l'aéronautique, le Service a élaboré une stratégie de prospection sélective des investissements. Des travaux ont été réalisés avec l'aide des maîtres d'oeuvre du secteur afin d'identifier certains produits et procédés susceptibles de présenter un intérêt commercial suffisant pour inciter des entreprises à les fabriquer ou à les utiliser au Québec. Plusieurs sociétés étrangères intéressées à investir au Québec ou à coopérer avec des entreprises québécoises ont été accueillies. Deux d'entre elles sont présentement en voie de s'établir. Le Service a travaillé au dossier de la remotorisation des avions CL-215 pour combattre les incendies de forêt et à celui de la vente de Canadair à des intérêts privés. Il a en outre participé aux travaux du Comité interministériel de l'espace, chargé de désigner les priorités de développement de cette industrie au Québec, et tenté de favoriser le regroupement d'entreprises en consortiums pour s'attaquer à de nouveaux marchés.

Un rapport-synthèse identifiant les principales carences de la sous-traitance québécoise en aéronautique et proposant les moyens d'une meilleure adaptation des sous-traitants aux marchés aérospatiaux a été publié.

Afin de profiter du marché des pièces d'équipement ferroviaire qui est évalué à plus de 2 milliards $, le Service a organisé en collaboration avec cinq entreprises du milieu ferroviaire un colloque réunissant plus de 140 représentants des milieux d'affaires québécois intéressés. Un suivi est en cours. Toujours dans le même domaine, le Service a effectué plusieurs démarches pour promouvoir des occasions d'affaires et appuyé divers projets de fabrication de matériels de transport en commun.

Le Service a collaboré avec la DGRP à la publication de l'étude intitulée *Les chantiers maritimes au Québec et au Canada — État de la situation et perspectives*. Il a en outre participé à la consultation du gouvernement fédéral pour l'élaboration d'une politique navale et aux travaux de la table sectorielle sur les chantiers maritimes organisée par le gouvernement du Québec.

Un autre document qui s'inscrit dans une perspective de concertation entre les divers intervenants et permet de caractériser la plupart des interventions gouvernementales en matière de stratégie de développement du secteur automobile a été publié. Le Service a participé aux travaux de la table sectorielle sur l'automobile, mise sur pied pour favoriser le développement de cette industrie au Québec et élaboré une stratégie de prospection des investissements.

Le Service a aussi appuyé de diverses façons des projets de fabrication d'autocars articulés et de véhicules spécialisés, de sièges d'automobile et de conducteurs d'autobus, de pièces estampées, de ressorts à lames, de pièces en aluminium par moulage sous pression; le traitement thermique de pièces, le développement d'un procédé de moulage pour fabriquer des pièces de véhicules, etc. Un document de promotion sur la fabrication de roues d'aluminium a été préparé et une prospection sélective effectuée auprès de sociétés préidentifiées.

Par ailleurs, la deuxième édition du *Répertoire des manufacturiers de pièces pour l'industrie du véhicule* a été publié. Le Service a aussi participé à l'étude fédérale/provinciale sur les ressources humaines dans l'industrie de l'automobile intitulée *Les gens avant tout*. Des démarches ont été amorcées pour prendre part au programme d'étude pluriannuel sur l'industrie automobile du Massachusetts Institute of Technology. Dans le but de promouvoir la sous-traitance, le service a mis en contact plusieurs constructeurs et fabricants.

En collaboration avec différents intervenants, le Service a forgé des outils de promotion de la gestion de la qualité tels un vidéo, une brochure de sensibilisation, un séminaire de perfectionnement et un guide de références. Un programme d'assistance

financière a été testé en subventionnant cinq entreprises pour l'amélioration de leurs systèmes de gestion de la qualité. Un plan d'action spécifique aux équipements de transport a été proposé aux autorités du Ministère et sa mise en oeuvre est en cours.

1.2 Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (SMUE)

Le Service a assisté des entreprises dans des projets d'implantation ou de fabrication, sous licence ou en sous-traitance, dans les domaines suivants: machine pour la récupération de biomasse forestière, nouvelle technologie d'optimisation du sciage du bois (en collaboration avec le MER), machine pour le traitement du bois en forêt et mise au point d'un nouveau concept de séchage du bois.

En collaboration avec le Bureau des grands projets du MIC, le Service a travaillé à la maximisation des retombées économiques du projet Domtar à Windsor et d'autres projets majeurs dans le domaine des pâtes à papier. Le Service a profité de l'ampleur de ces projets pour faire la promotion de la fabrication au Québec d'équipements pour ce secteur. Au cours de l'année, un fabricant québécois a signé une entente avec une firme américaine à la suite de ces démarches.

La deuxième édition du répertoire des fabricants de matériel agricole a été publiée et un répertoire des entreprises québécoises de ce secteur est en préparation.

Pour affermir la position des industriels québécois sur les différents marchés, l'étude amorcée l'année dernière avec la DGRP sur les besoins en machines et équipements des usines de transformation agro-alimentaire a été publiée. Un groupe de travail a été mis sur pied afin de promouvoir la fabrication de cuisines centralisées pour la préparation de mets cuisinés destinés à la restauration, à l'hôtellerie et aux centres de distribution à grande surface.

Le Service a assuré une collaboration étroite avec l'association sectorielle de la machinerie pour la manutention et l'entreposage dans le but de la réorienter vers une vocation industrielle.

En ce qui concerne la machinerie et l'équipement pour la protection de l'environnement, le Service a mis de l'avant un plan visant à relancer l'assainissement industriel, tout en favorisant l'utilisation d'équipements conçus et fabriqués au Québec. Le Service a organisé et piloté des missions à l'étranger qui ont permis la concrétisation de projets de fabrication de suppresseurs, pompes d'égouts, vannes murales, soufflantes, régulateurs.

Un énoncé de politique sur les automatismes, la CAO/FAO et la robotique, accompagné d'un document de support, a été préparé et distribué auprès de divers agents économiques.

La participation du Service à la Foire de Hanovre lui a permis de susciter des négociations entre une compagnie québécoise et une firme allemande dans le but de remettre à neuf leurs machines outils pour le travail de métaux en Amérique du Nord. Des pourparlers sont en cours avec une compagnie anglaise pour la fabrication et la distribution au Québec d'une machine d'alimentation automatique de matériel s'adaptant sur toutes les scies à métaux ou à bois conventionnelles. Le Service travaille activement avec une compagnie italienne qui construit des robots de soudure par points afin de concrétiser une possibilité de fabrication au Québec. Ce dossier s'avère des plus prometteurs.

1.3 Le Service des produits électriques et électroniques (SPEE)

Les dossiers de la politique spatiale et du Centre de microélectronique canadien ont une importance cruciale pour le développement de l'industrie de l'électronique au Québec; aussi plusieurs interventions ont été faites en vue de sensibiliser les autorités fédérales aux intérêts des industriels québécois des secteurs concernés.

Dans les secteurs de l'électronique et des produits électriques, plus de 70 % de la production repose sur la grande entreprise. Des démarches ont été faites auprès de celle-ci pour l'amener à faire effectuer de la sous-traitance par les PME québécoises. Le Service a incité la grande entreprise à réaliser ses projets au Québec en tenant compte des programmes d'aide des différents ministères provinciaux et fédéraux. Quelques entreprises ont manifesté de l'intérêt pour le programme PARIQ et présenté des projets de développement de plusieurs millions de dollars. Le Service est intervenu dans une dizaine de dossiers qui ont permis la création de plusieurs nouveaux emplois.

Conjointement avec l'Association des manufacturiers en équipements électriques et électroniques du Canada, le ministère ontarien de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et quelques industriels québécois et ontariens, le Service a participé à une activité de prospection de marché en Inde. Des compagnies de service public et la plupart des organismes centraux impliqués dans des projets de développement ont été contactés. L'objectif de cette mission était d'évaluer le marché indien et d'intéresser les entreprises participantes en fonction de leurs produits et de leur technologie. Quelques opportunités ont été identifiées dans le domaine des centrales hydro-électriques.

Organigramme au 31 mars 1986

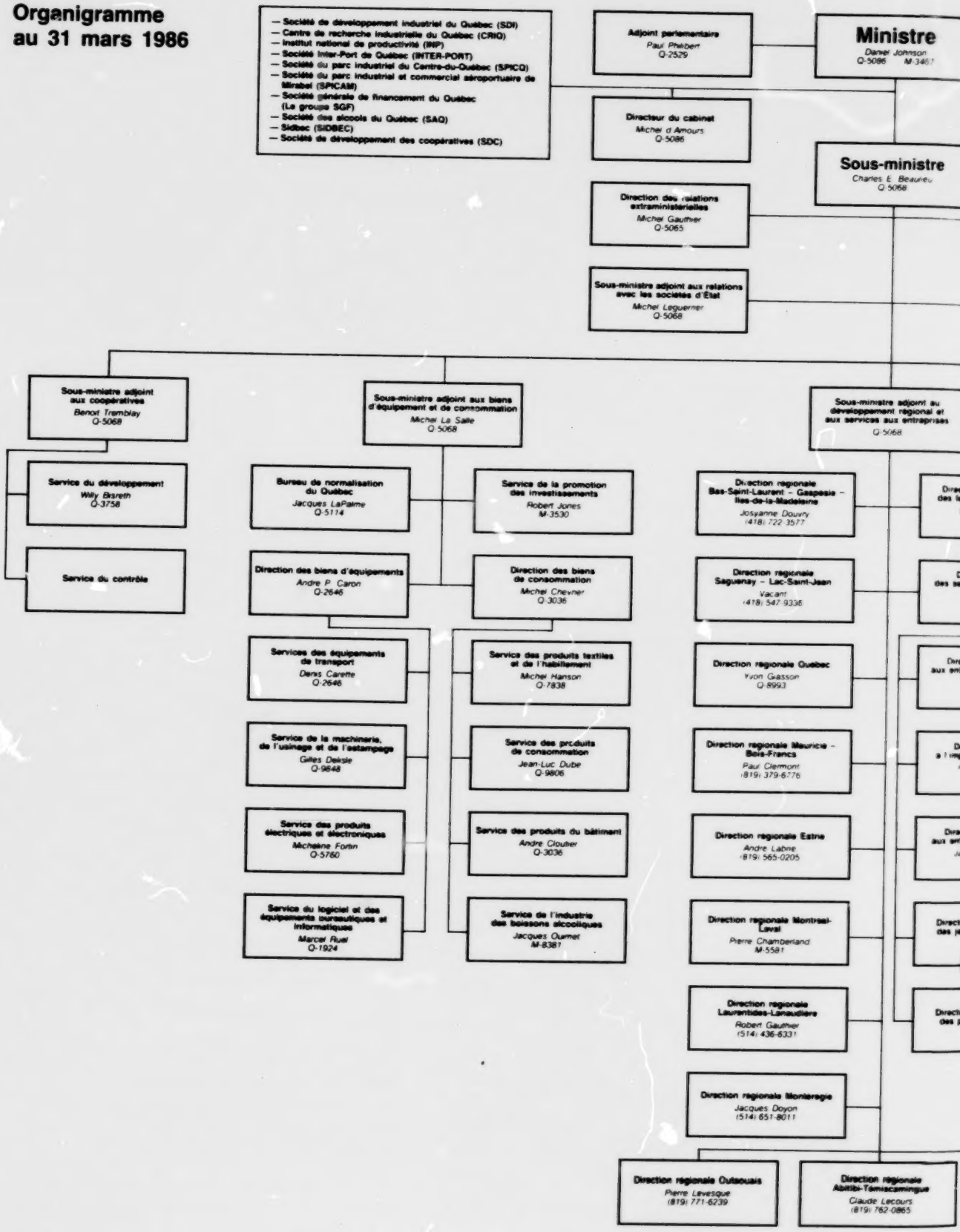

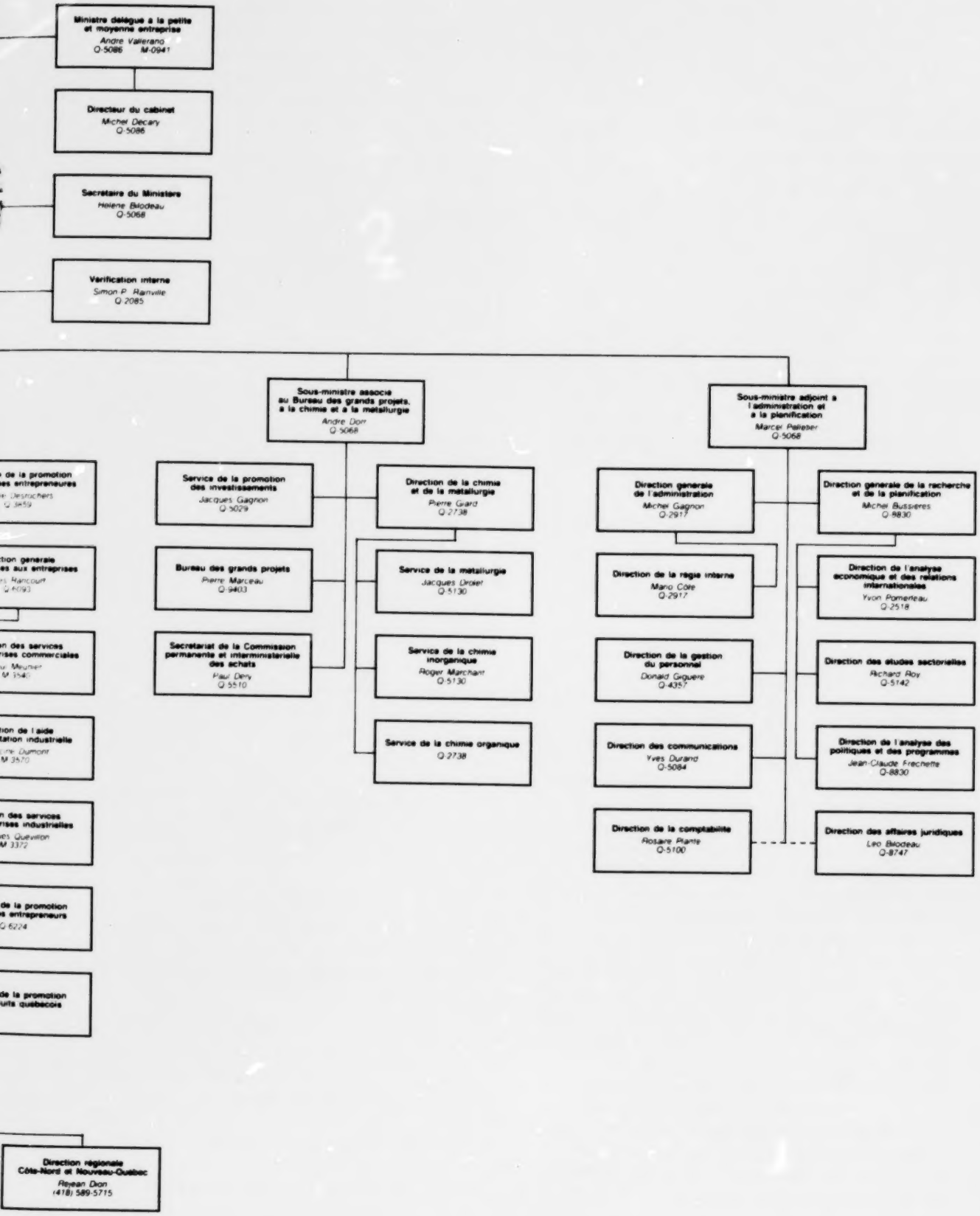
Ministre délégué à la petite et moyenne entreprise
André Vallerand
Q-5086 M-0941
Directeur du cabinet
Michel Decary
Q-5086
Secrétaire du Ministère
Hélène Bilodeau
Q-5068
Vérification interne
Simon P. Rainville
Q-2085
Sous-ministre associé au Bureau des grands projets, à la chimie et à la métallurgie
André Dorr
Q-5068
Service de la promotion des investissements
Jacques Gagnon
Q-5029
Bureau des grands projets
Pierre Marceau
Q-9403
Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats
Paul Dery
Q-5510
Direction de la chimie et de la métallurgie
Pierre Girard
Q-2738
Service de la métallurgie
Jacques Droer
Q-5130
Service de la chimie inorganique
Roger Marchant
Q-5130
Service de la chimie organique
Q-2738
Sous-ministre adjoint à l'administration et à la planification
Marcel Pelletier
Q-5068
Direction générale de l'administration
Michel Gagnon
Q-2917
Direction de la régie interne
Mario Côté
Q-2917
Direction de la gestion du personnel
Donald Giguere
Q-4357
Direction des communications
Yves Durand
Q-5084
Direction de la comptabilité
Rosaire Plante
Q-5100
Direction générale de la recherche et de la planification
Michel Bussières
Q-8830
Direction de l'analyse économique et des relations internationales
Yvon Pomerleau
Q-2518
Direction des études sectorielles
Richard Roy
Q-5142
Direction de l'analyse des politiques et des programmes
Jean-Claude Frechette
Q-8830
Direction des affaires juridiques
Léo Bilodeau
Q-8747
Direction régionale Côte-Nord et Nouveau-Québec
Réean Dion
(418) 589-5715

1.4 Le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques (SLÉBI)

Dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie électronique (PAIÉ) le Service a préparé plusieurs avis sectoriels dans le but d'appuyer la mise en place de programmes de mise en marché chez des firmes dynamiques des secteurs de l'électronique, de l'informatique et du logiciel. Un projet d'amendement au programme a été proposé afin d'en élargir l'accès à des firmes du secteur logiciel. Au niveau du Programme d'aide à la recherche et à l'innovation au Québec (PARIQ), le Service agit en tant qu'organisme agréé par la Société de développement industriel pour émettre des avis d'opportunité sur les projets dans le domaine du logiciel soumis dans le cadre du volet II dudit programme.

D'autre part, le Service a assuré le secrétariat de la Commission sur l'expansion de l'industrie électronique et du logiciel dans le cadre de la Conférence de l'électronique et de l'informatique tenue en avril 1985. Le Service a notamment été impliqué dans la mise en oeuvre des recommandations de la conférence qui ont été acceptées par le Gouvernement. Le Service a également aidé à développer une classification statistique des logiciels, et demandé au Bureau de la statistique du Québec et à Statistique Canada de déterminer une approche pour la collecte des données dans ce secteur.

Par ailleurs, une banque d'information sur l'industrie de l'électronique et du logiciel a été mise sur pied pour accélérer l'accès aux informations sectorielles, en dégager les statistiques caractéristiques et répondre plus rapidement aux demandes d'avis. La banque a en outre facilité la diffusion des informations aux entreprises et permis la préparation d'un répertoire sectoriel. La cinquième édition de ce répertoire des fabricants québécois de logiciels, de produits informatiques et de bureautiques, de l'instrumentation, du contrôle et de l'automatisme (CAO/FAO) a été publiée en juin 1985 et la sixième édition devait paraître en mai 1986.

Le Service a organisé un colloque sur le logiciel afin de mettre les concepteurs de logiciels en contact avec les grands fabricants internationaux de matériels informatiques et de faciliter ainsi la commercialisation internationale des logiciels québécois. Le colloque visait aussi à informer l'industrie du logiciel sur les sources et modes de financement disponibles sous forme de capital de risque. Environ 350 industriels y ont participé et un second colloque est en préparation pour informer l'industrie sur les façons de contrer le piratage des logiciels.

Le développement de didacticiels au Québec a fait l'objet d'une collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation du Québec et des discussions avec le gouvernement de l'Ontario ont également eu lieu afin d'élargir le marché accessible.

On a consenti beaucoup d'efforts pour préparer et promouvoir l'acceptation gouvernementale d'une politique de la bureautique améliorée et basée sur le concept de l'apport économique des firmes au Québec. Cette politique se veut plus stimulante pour l'investissement manufacturier et la réalisation de travaux R et D au Québec. Dans cet esprit, le Service a participé aux travaux du Comité interministériel de la bureautique afin de permettre à un maximum de produits bureautiques québécois de pénétrer le marché gouvernemental. Toujours de concert avec le ministère de l'Éducation, le Service prépare la deuxième phase d'acquisition de micro-ordinateurs scolaires et s'efforce de dégager les opportunités industrielles qui en découlent. À la suite de nos négociations avec plusieurs firmes internationales, Bell & Howell et Wang ont annoncé des projets d'investissement respectifs de 25 millions $ et 50 millions $ sur cinq ans. Plusieurs autres projets sont sur le point de se concrétiser.

1.5 Le Groupe des projets militaires (GPM)

Le Groupe a participé activement aux activités des associations industrielles reliées au domaine militaire. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents groupes retenus par le gouvernement fédéral pour présenter une soumission pour l'acquisition d'un système de défense aérien à basse altitude. Le groupe a discuté avec ceux-ci des retombées économiques de ce projet au Québec ; dans certains cas, ces discussions ont entraîné une augmentation des retombées économiques. Une analyse et des recommandations ont été préparées pour les autorités du Ministère.

Le groupe des projets militaires est également intervenu dans différents autres projets pour appuyer les entreprises québécoises capables de fournir le ministère de la Défense. Parmi les principaux projets, citons le Programme des frégates de la marine canadienne, le projet TRUMP (Tribal Updating Modification Project), le projet de modernisation du système de détection du Grand Nord, le projet de centre d'entretien et d'intégration du CF-18 et le programme d'achat de camions militaires.

Chapitre II
La Direction des biens de consommation

Au cours du dernier exercice, environ 30 % des activités de la Direction ont été consacrées à l'émission d'avis et de conseils. Dans plus de la moitié des cas, les demandes provenaient d'organismes gouvernementaux tels les bureaux régionaux du Ministère, la Société de développement industriel et le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique. Les autres avis portaient sur des dossiers d'entreprises faisant appel aux divers programmes gouvernementaux en vigueur.

La Direction s'est impliquée activement dans la promotion du design comme outil essentiel de développement de l'économie québécoise. Ainsi dans le domaine du design industriel, le Ministère a assuré la présence active d'associations industrielles représentatives à des événements d'envergure internationale tel Via Design. Dans le secteur plus particulier de la mode, le MIC a collaboré avec les divers intervenants du milieu à la réalisation du Gala international de la fourrure de Montréal, et a fourni les supports techniques et financiers requis pour le lancement du concours Jeune Design international.

Le programme Pariq-Design qui a pour objectif d'apporter un appui financier aux entreprises et aux designers engagés dans la conception et le développement de tels produits, a été mis en place par la Société de développement industriel à la suite des représentations de la Direction.

Les centres de productivité du vêtement, du textile, ainsi que le Centre de promotion de la mode de Montréal ont pour leur part fait l'objet, à mi-mandat, d'une démarche visant à faire le point sur leurs différentes activités et orientations, et à mieux définir leurs perspectives d'avenir.

2.1 Le Service des produits du textile et de l'habillement (SPTH)

Entrepris il y a deux ans, un vaste projet de répertoires manufacturiers/fabricants a été finalisé. Dix-sept répertoires identifiant l'ensemble des manufacturiers et des produits ont été publiés. Ils ont servi de base à l'établissement des banques de données de Protextile, du Centre de productivité du vêtement, du Centre de promotion de la mode de Montréal et du Centre spécialisé de la mode du Québec.

Une étude sur la technologie et l'automatisation dans le textile et l'habillement au Québec a été menée à bien. Elle survole l'avancement international de la technologie, principalement dans les domaines de la CAO/FAO et servira à la préparation d'une stratégie de développement pour les secteurs sous la responsabilité du Service.

La modernisation des industries du textile et de l'habillement créant une demande de plus en plus pressante de spécialistes qualifiés, le Service a répertorié les programmes d'aide gouvernementale ainsi que les institutions d'enseignement spécialisées répondant à ce nouveau besoin.

À la suite de la conférence socio-économique de mars 1983, le Ministère a accordé une subvention de 2,4 millions $ sur cinq ans, pour l'implantation du Centre de promotion de la mode à Montréal. Son personnel permanent est entré en fonction en mai 1985 et l'ouverture officielle a eu lieu à l'automne suivant. Le Centre compte plus de 70 membres et le Service est représenté à son conseil d'administration et à son comité exécutif.

Le MIC a par ailleurs maintenu son assistance financière au Centre québécois de productivité du textile (Protextile), en lui accordant une subvention de l'ordre de 175 000 $ pour sa troisième année d'opération. Jusqu'à maintenant, Protextile a surtout oeuvré dans la promotion de l'industrie québécoise.

Le Service a aussi publié des monographies sous-sectorielles sur la fabrication de tissus étroits et de produits de literie au Québec, ainsi que sur la fabrication de fil à coudre au Québec et au Canada.

Le MIC a poursuivi son assistance financière au Centre québécois de productivité du vêtement en lui accordant une subvention de l'ordre de 355 000 $ pour sa troisième année d'opération. Le Centre a surtout affirmé sa présence par l'organisation de colloques et de séminaires, de cours de formation, et par l'établissement d'un système de renseignements informatisé, ce qui devrait être complété à l'automne 1986.

Lors de la rencontre sectorielle sur la fourrure, le Service a préparé un document de travail et réuni une vingtaine d'intervenants du secteur (industriels, associations et organismes) dans le but de dégager des voies d'action. La rencontre a donné suite à la publication d'un document faisant le point sur l'industrie québécoise des articles vestimentaires en fourrure et à l'élaboration d'une mini-stratégie de développement pour ce secteur.

Le MIC a apporté une assistance financière à l'organisation d'un premier Gala mode de la fourrure canadienne, tenu en mai 1985 à Montréal devant plus de 1 500 acheteurs. Le Service envisage de maintenir son aide à la réalisation d'un prochain Gala. Par ailleurs, à la suite de la rencontre sectorielle sur la fourrure de mai 1985, l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne organise, de concert avec le MIC, un concours de design fourrure ouvert à tous les étudiants en design de mode.

Toutes les démarches ont été prises par le Service pour assurer la tenue d'une journée d'étude sur l'élaboration d'une stratégie de développement pour l'industrie québécoise de la chaussure. Un document de travail, brossant l'état de la situation dans ce secteur manufacturier, a été préparé par le SPTH pour guider les discussions des intervenants lors de cette rencontre.

2.2 Le Service des produits de consommation (SPC)

Le Service a appuyé la mise en place à Victoriaville du Centre québécois de productivité du meuble et du bois ouvré, la nomination du directeur général et du nouveau président, le dépôt du plan d'action annuel et son approbation par le ministre. Une visite de centres de productivité et techniques en Europe a été effectuée afin d'orienter l'action du centre québécois.

Dans le domaine du meuble résidentiel, le Service a participé au comité mis sur pied par le Centre de productivité pour étudier le comportement des consommateurs québécois et ontariens. Il a aussi contribué à l'étude de faisabilité d'un consortium de vente vers les États-Unis, publié un profil sur le meuble de maison et pris part à des événements de promotion tels les Salons du meuble de Montréal et de Toronto et le Salon de l'habitation. En ce qui concerne le meuble de bureau, le Service s'est impliqué dans une mission de vente à Chicago (NEOCON) organisée par le ministère du Commerce extérieur (MCE). Il a également poursuivi ses efforts d'organisation d'un consortium de vente vers les États-Unis avec la collaboration du MCE et de la Société de développement industriel.

Des rencontres ont eu lieu avec des intervenants du secteur des communications graphiques et imprimées pour diagnostiquer les problèmes de développement de ce secteur et rechercher des solutions. Les premiers besoins identifiés ont trait à l'impact de la technologie sur la qualification de la main-d'oeuvre et au manque d'un centre de ressources. Conséquemment, le Service a réalisé un fichier d'entreprises pour fins de publication de répertoires, d'analyses de procédés et d'inventaires d'équipements; il a également élaboré un questionnaire aux fins d'enquête auprès des entreprises.

Le Service a parachevé une stratégie de développement et de consolidation de nos industries québécoises d'articles et vêtements de sport. Nos actions visent l'ouverture de nouveaux marchés et créneaux de fabrication. Le Service a aussi poursuivi ses efforts en vue de l'implantation de firmes d'embarcations de plaisance au Québec; des approches ont été faites auprès des entreprises québécoises Tanzer et Mirage à cet effet. Dans le cadre de notre stratégie de remplacement des importations de bicyclettes, le Service a travaillé à la concrétisation d'une entente de coparticipation entre une firme coréenne et une firme québécoise.

Dans le domaine des fournitures et équipements médicaux et para-médicaux, le Service a soutenu l'implantation de Sofic Canada, collaboré à la reconnaissance des produits de Cascades P.S.H. auprès des centres hospitaliers et de ceux de Transequip auprès des centres de réadaptation. Des rencontres avec le Service de génie biomédical du ministère de la Santé et des Services sociaux ont favorisé l'élaboration d'une stratégie de développement de l'électromédical et l'évaluation de ses produits. Enfin, le Service a mis à jour le répertoire des fabricants du secteur concerné. Quant aux articles ophtalmiques, le Service soutient le développement d'un programme d'assurance-garantie par l'Association des laboratoires de surfaçage (ALISO). La mise en place d'une usine de fabrication de montures de lunettes est à l'étude.

2.3 Le Service des produits du bâtiment (SPB)

Le Service a maintenu une présence active au sein de la section québécoise de l'American Society for Heating, Refrigerating and Air conditioning Engineers, assumant entre autres la responsabilité de recruter des conférenciers mensuels. Le Service a confié à un consultant une étude des marchés québécois et canadien des générateurs domestiques d'air chaud central. Il a en outre participé à des études de faisabilité pour la fabrication de cinq nouveaux produits de chauffage, ventilation et climatisation.

Le Service a publié pour 1985 un rapport d'évolution du secteur des bâtiments résidentiels et industriels préfabriqués à ossature en bois. Lors d'une mission d'étude au Japon, on a reconnu l'existence d'une gamme de produits fabriqués susceptibles d'un marché dans ce pays. Les retombées de cette mission concernent l'utilisation de l'ordinateur au niveau CAO, l'organisation du travail en usine et l'importance de marketing.

Dans cette ligne d'esprit, le Service a rédigé *Un meilleur catalogue de produits*, afin d'inciter nos manufacturiers québécois à améliorer leur documentation technique et à se tailler ainsi une plus grosse part du marché local et de l'exportation.

Le Service a réalisé des études auprès de la clientèle du secteur de tuyaux et éléments de maçonnerie. Les rapports ont été transmis aux associations sectorielles concernées aux fins d'amélioration de leurs produits et services. D'importants efforts ont été consentis pour susciter la fabrication de nouveaux produits comme les éléments en ciment et fibres de bois, les composantes préfabriquées pour l'habitation, les panneaux et le béton-granite.

Le Service a apporté une participation technique et financière au gouvernement fédéral dans l'organisation d'une exposition de produits ménagers et de quincaillerie qui sont actuellement importés et présentent des opportunités de fabrication pour le Québec.

Enfin, ont été préparés pour le Service deux documents, soit un répertoire des manufacturiers d'équipements de cuisine commerciale et un profil abrégé de l'industrie de l'insonorisation des bâtiments.

2.4 Le Service de l'industrie des boissons alcooliques (SIBA)

Le Service a pour mandat principal de favoriser le développement de l'ensemble de l'industrie des boissons alcooliques. Son deuxième mandat consiste à s'assurer que cette industrie se conforme aux dispositions de la Loi sur la Société des alcools du Québec et à sa réglementation. Le Service assume ces deux mandats dans l'esprit de la réforme de 1983 sur l'industrie des boissons alcooliques.

Afin de connaître les derniers développements, le Service a procédé à l'analyse de la situation de cette industrie aux points de vue commercial, financier, économique, technique et légal.

On a réalisé une étude préliminaire des principales modifications à effectuer à la législation et à la réglementation de l'industrie québécoise des boissons alcooliques, afin de tenir compte de l'évolution survenue dans ce secteur depuis trois ans.

Le Service a régulièrement inspecté des détenteurs de permis de fabricant de vin et de permis d'entrepôt de boissons alcooliques afin de s'assurer du respect de la loi.

Une étude des exigences américaines en matière de boissons alcooliques est en cours afin de permettre l'exportation de vins d'origine importés et embouteillés au Québec vers le marché américain. Une rencontre a eu lieu avec les représentants des autorités américaines à ce sujet.

Le Service a assuré le suivi du dossier de la viticulture par des rencontres avec les différents intervenants, afin de planifier et orienter cette activité après l'émission du permis de fabrication artisanale. Ainsi, les dossiers de la bière artisanale, de l'hydromel et des boissons alcooliques fermentées à base de végétaux ou de fruits ont été revus avec les requérants de permis. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec collabore également à ce dossier.

Le Service a renouvelé les droits annuels de près de 200 permis d'entrepôt de boissons alcooliques et effectué le suivi administratif requis. Il a également émis ou renouvelé 210 permis de distribution de bière et de boissons gazeuses en collaboration avec le ministère de l'Environnement et le Fonds québécois de récupération.

Le Service des boissons alcooliques a procédé à l'étude et à l'approbation de plus de 400 projets d'étiquettes de cidre, de spiritueux importés ou mis en bouteille au Québec aux fins de commercialisation dans les réseaux québécois.

Chapitre III
La Direction de la chimie et de la métallurgie

3.1 Le Service de la métallurgie (SM)

Les avis et conseils ont mobilisé environ 25 % des ressources du Service, compte tenu du nombre considérable de consultations verbales qui s'y ajoute. Les demandes d'information ont été très diversifiées, touchant presque à tous les secteurs et sous-secteurs de la métallurgie au Québec. Elles portaient entre autres sur le libre-échange Canada/États-Unis, l'évaluation de nouveaux procédés de fabrication, la publication du MER sur l'industrie minérale du Québec, la politique de tarification de l'électricité, l'assistance financière à divers projets d'investissement, la création d'un centre de recherches sur l'aluminium et la récupération des poussières métallurgiques des aciéries.

Le Service a substantiellement contribué au projet d'implantation de la compagnie Norsk Hydro qui projette d'investir au moins 500 millions $, créant ainsi environ 450 emplois directs. Deux ententes sur des études de faisabilité ont été conclues avec la compagnie: l'une porte sur la production de magnésium à Bécancour et l'autre sur celle d'oxyde de magnésium (matière première) dans la région de Sept-Îles. Grâce à l'intervention assidue du Service, la compagnie a confié un contrat d'étude de faisabilité de 2 millions $ à un groupe d'ingénieurs québécois. Dans le but de maximiser les retombées économiques de ce projet, une équipe travaille à la promotion du développement rapide d'une industrie de transformation du magnésium au Québec.

Dans le but de mieux intégrer en amont l'industrie des ferro-alliages, une table de concertation a été formée avec les utilisateurs de silice métallurgique, le MER et la Société québécoise d'exploration minière. En collaboration avec Hydro-Québec, une mission de prospection a été réalisée à l'occasion de la 5e Conférence internationale sur les ferro-alliages, et des avants-projets d'investissements ont pris subséquemment forme dans ce domaine.

Le dossier des canettes d'aluminium ainsi qu'un projet d'investissement d'une société étrangère dans le sous-secteur du laminage ont mobilisé une bonne part des ressources consenties dans ce domaine. Pour définir les principaux paramètres du dossier de la récupération et du recyclage des canettes d'aluminium et identifier quelques créneaux de transformation, une table ronde réunissant les divers intervenants au Ministère et à la Société générale de financement (SGF) a été mise sur pied et des contacts ont été établis avec des industriels et des associations représentatives. La refonte des canettes d'aluminium et leur récupération en lingots de fonderie ayant été rejetées, on a privilégié le procédé de laminage, mais la rentabilité d'un tel projet exigera un volume plus important de métal et une pénétration accrue de la canette d'aluminium sur les marchés de la bière et des boissons gazeuses; toutefois un homme d'affaires italien s'est montré intéressé à investir dans ce domaine.

Avec la collaboration du Centre de recherche industrielle du Québec, le Service a mis au point un répertoire des centres de service et des grossistes régionaux de produits métallurgiques du Québec. Une étude de marché réalisée conjointement avec une entreprise dans le sous-secteur du fil d'acier a apporté nombre d'informations essentielles à la poursuite d'un dossier de relance d'une entreprise.

Le Service a aussi collaboré au projet d'investissement de 42 millions $ de la firme Poudres métalliques du Québec. L'aide financière de la Société de développement industriel a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de ce projet qui a créé 73 nouveaux emplois directs. Un énoncé de politique relatif aux investissements dans ce secteur industriel a été diffusé aux gestionnaires de programmes d'aide gouvernementale.

Grâce au Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI), le MIC a financé trois études qui ont permis à des industriels de prendre des décisions éclairées: l'un d'eux a opté pour un projet d'expansion dans le sous-secteur de la fonte grise, un autre a choisi de moderniser une partie de ses équipements et un troisième explore à fond la possibilité d'implanter au Québec une première usine de production de sables pour les industries de la fonderie et du jet de sable.

3.2 Le Service de la chimie inorganique (SCI)

Au cours du dernier exercice, les avis et conseils ont canalisé environ 15 % des ressources professionnelles du Service.

Les données préliminaires d'une étude sur l'industrie du carbure de silicium n'ont pas encore été publiées, mais leur contenu a servi de référence lors de discussions sur la modernisation des installations avec les sociétés québécoises concernées. L'évalua-

tion des retombées économiques des investissements impliqués est en cours.

Le Service est intervenu auprès de la Société de développement industriel, du MEIR et du Ministère afin de faciliter l'expansion d'une des deux usines québécoises de bioxyde de titane. Le procédé éventuellement utilisé ne comporterait pas les problèmes environnementaux affectant présentement les deux usines. Dans cet esprit le SCI a fait valoir auprès des divers intervenants gouvernementaux, l'intérêt que représente pour le Québec le projet expérimental de formation d'un consortium de sociétés intéressées au bioxyde de titane. Celui-ci viserait à élaborer des solutions aux problèmes environnementaux des usines québécoises de bioxyde de titane.

Le Service a par ailleurs travaillé au maintien des mécanismes visant à réduire l'impact négatif pour les producteurs québécois de la capacité croissante de production de chlorate de sodium.

Afin d'étayer les efforts d'autres services, ministères et organismes visant à consolider la pétrochimie de Montréal, le Service a fait réaliser une étude sur la compétitivité d'un complexe de chloralcalis — bichlorure d'éthylène et chlorure de vinyle — au Québec, par rapport à des installations semblables situées dans des régions plus favorables. L'étude a permis d'évaluer le potentiel compétitif québécois dans cette filière pétrochimique secondaire.

Le Service a acquis les connaissances appropriées sur le secteur prometteur du silicium polycristallin et la rédaction d'un document regroupant l'essentiel de ces connaissances est en cours. Des efforts particuliers ont été déployés en vue de promouvoir des investissements au Québec et certaines sociétés japonaises ont manifesté leur intérêt. Le Service a par ailleurs activement participé aux négociations sur la construction par Mines Noranda d'une unité de traitement des émanations d'anhydride sulfureux. Les études de marché et de faisabilité présentées par Noranda ont été analysées par le Service. Dans les secteurs du verre et des isolateurs électriques en verre et en porcelaine, des démarches ont été entreprises avec des investisseurs potentiels. Afin de juger de la pertinence de la fabrication de réfractaires de haute performance au Québec, le Service a examiné les évaluations d'une société spécialisée. Un tel projet se fonderait sur l'avantage du Québec en hydroélectricité et une étude a été réalisée en vue de quantifier cet avantage.

3.3 Le Service de la chimie organique (SCOR)

Les avis et conseils ont mobilisé environ le quart de l'ensemble des activités du Service au cours de la période.

Les études, analyses ou documents sectoriels suivants ont été réalisés:

— *Approvisionnements en propylène du Centre pétrochimique de Montréal;*
— *La pétrochimie au Québec: situation actuelle et perspectives d'avenir;*
— *Éthylène Montréal (document et matériel de support promotionnel);*
— *L'industrie du rechapage du pneu au Québec;*
— *Profil du secteur de l'industrie pharmaceutique au Québec;*
— *Répertoire des fabricants de l'industrie du plastique et des résines synthétiques au Québec;*
— *Répertoire des fabricants et sous-traitants québécois des produits de toilette.*

En plus d'administrer l'entente sur le maintien en opération des usines d'éthylène de Varennes et de polyéthylène de Montréal-Est, le Service s'est efforcé de mener à bien le plan de consolidation et de relance de la pétrochimie montréalaise. Ce plan comporte trois volets: une assurance d'accès pour Pétromont aux liquides du gaz naturel en provenance de l'Ouest (projet Soquip), la modernisation de l'usine de Varennes et la prospection d'une clientèle pour l'éthylène de Pétromont. Le gouvernement fédéral a confirmé une aide financière pour le plan de consolidation et de relance de Pétromont.

Par ailleurs, la situation des entreprises en aval de Pétromont a fait l'objet d'un suivi continu. La firme Himont a entrepris des travaux de modernisation de près de 50 millions $ à son usine de polypropylène de Varennes. Toutefois, il n'a pas été possible d'empêcher la fermeture de l'usine d'oxoalcools de BASF à Laval en février dernier.

En ce qui a trait aux produits en plastique et en caoutchouc, le Service a concentré son action sur les sous-secteurs les plus prometteurs ou les plus problématiques. Ainsi, dans le dossier des émanations gazeuses (flexographie), les démarches du Service ont amené les spécialistes en flexographie à collaborer avec la Communauté urbaine de Montréal pour envisager l'utilisation d'encres à base d'eau, ainsi qu'un biofiltre rencontrant ses exigences en matière d'émanations polluantes. En collaboration avec le MRI et le ministère du Commerce extérieur, une mission en France a été organisée dans le cadre du projet de Centre des plastiques pour la région de Bellechasse; les objectifs de ce centre viseraient la formation de personnels,

la recherche, le développement et la productivité dans les plastiques, ainsi qu'un projet d'incubateur industriel.

D'autres projets ont aussi fait l'objet d'interventions du Service, notamment la fabrication de pellicules biodégradables, de films laminés pour mets précuisinés, de polyéthylène téréphtalate devant fournir la matière première aux fabricants de bouteilles, une étude d'opportunités de marché pour les emballages rigides et flexibles et une autre sur la fabrication de réservoirs à essence en plastique pour véhicules.

Au cours de la dernière année, le Service a multiplié ses interventions pour obtenir une modification à la Loi des brevets relative aux licences obligatoires dans le domaine pharmaceutique et faire accepter une méthode alternative pour la fixation des prix des médicaments remboursés par le Gouvernement. Du côté des licences obligatoires, à la suite du rapport de la Commission Eastman, le gouvernement fédéral compte déposer un projet de loi qui semble tenir compte des recommandations du Québec. Quant à la méthode de fixation des prix des médicaments, une entente est intervenue entre le Gouvernement et les pharmaciens au sujet des honoraires professionnels.

En biotechnologie, une dizaine de projets d'investissement ont bénéficié des conseils ou interventions du Service et de nombreuses démarches ont été faites auprès des intervenants gouvernementaux et privés pour promouvoir le développement des bio-industries.

Partie IV
La Direction du développement régional et services aux entreprises

La Direction du développement régional et services aux entreprises (DRSE) constitue une entité administrative comportant, au 31 mars 1986, un effectif de 250 personnes dont 160 réparties dans onze (11) directions régionales et chargées d'assurer les services de première ligne aux entreprises.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	16
Professionnels	152
Employés de bureau	82
Total	**250**

Chapitre I
Les Directions régionales

Les directions régionales du Ministère ont pour mandat de:

— fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière afin d'augmenter leur force et leur dynamisme;

— favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship;

— fournir aux directions centrales du Ministère les informations permettant d'améliorer la connaissance de la PME, l'identification de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale auprès des entreprises;

— assumer la représentation du Ministère en région aux différentes tables ayant trait aux services à l'entreprise et au développement économique.

Les directions régionales, au nombre de onze (11), ont leurs bureaux dans les régions suivantes:

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Saguenay – Lac-Saint-Jean
Québec
Mauricie – Bois-Francs
Estrie
Montréal-Laval
Laurentides-Lanaudière
Montérégie
Outaouais
Abitibi-Témiscamingue
Côte-Nord et Nouveau-Québec

(Les adresses des directions régionales sont données en annexe).

Les services aux entreprises: rôle des directions régionales

Le rôle des conseillers en développement industriel en région est d'abord d'être à l'écoute des besoins de la clientèle PME et d'y répondre promptement. Leur rôle est d'abord d'agir comme support à l'entreprise, soit directement en établissant un diagnostic sur celle-ci ou en fournissant de l'information sur les différents programmes d'aide gouvernementaux, soit indirectement en les mettant en contact avec nos partenaires privés (banques) ou publics avec lesquels ils collaborent étroitement (SDI, CRIQ, directions sectorielles du MIC, commissariats industriels et autres ministères). Ils font bon an mal an quelque 3 000 interventions dans autant d'entreprises.

Dans ce volet, le Ministère privilégie les PME à meilleur potentiel de croissance, soit celles qui sont les plus aptes à générer de l'activité économique et des emplois. Nos services peuvent rejoindre les principaux besoins de l'entreprise mais une attention particulière est accordée à la gestion globale qui est déterminante dans la croissance et la capacité concurrentielle de l'entreprise.

Principales réalisations en 1985-1986

La venue de nouveaux effectifs au sein des diverses directions régionales en 1984-1985 a eu pour effet d'augmenter et d'améliorer de façon appréciable les services offerts en région.

Ayant reçu une solide formation, les nouveaux conseillers en développement industriel peuvent mieux répondre aux besoins des industriels. Parallèlement, de nouveaux instruments d'analyse ont été adoptés; ils permettent de visionner l'entreprise dans sa globalité tout en traitant de façon systématique l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Cette approche a été consolidée au cours de 1985-1986.

L'ensemble des services maintenant offerts aux entreprises est structuré dans un processus d'intervention intégré.

Les directions régionales ont administré quatre programmes au cours de 1985-1986: UNI-PME, Outils de gestion, Gestion-marketing et Bourses d'affaires. Les deux premiers offrent aux industriels une assistance dans la gestion de leur entreprise grâce à l'embauche d'un diplômé de niveau collégial ou universitaire.

Le programme Gestion-marketing propose une subvention destinée à faciliter le développement du marketing dans la PME. Le programme Bourse d'affaires est entré en vigueur le 1er février 1984. En vertu de ce programme, les diplômés(es) des universités ou du secteur professionnel des collèges peuvent bénéficier d'une garantie de prêt gouvernemental pour les 2/3 du montant emprunté qui peut atteindre 25 000 $. Ce prêt est offert par une institution financière et la garantie gouvernementale est valable pour cinq ans. De plus, le Ministère assume la totalité des frais d'intérêt pour la première année et la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes. Enfin, il n'y a pas de remboursement de capital la première année.

Dans le cadre du programme UNI-PME, les budgets alloués ont permis à 383 PME d'intégrer, la plupart du temps sur une base permanente, un total de 432 diplômés au sein de leur équipe de direction. Depuis le début de ce programme, à l'été 1982, 852 entreprises ont pu accueillir 1 128 diplômés.

Par ailleurs, les 5 millions $ dont a bénéficié le programme Outils de gestion ont permis la réalisation d'environ 1 000 mandats de conseil-gestion dans les PME. Ainsi, depuis le début du programme, en 1983-1984, près de 2 100 diplômés auront fourni 2 000 outils à près de 1 800 entreprises afin d'améliorer une facette de leur gestion. Pour ce faire, des institutions d'enseignement supérieur ont collaboré avec le MIC dans la gestion de cette mesure.

En ce qui concerne le programme Gestion-marketing, les engagements de près de 3 millions $ ont permis de rejoindre 338 entreprises bénéficiaires. Ce nombre, ajouté à celui des trois derniers exercices financiers, porte à plus de 1 300 le nombre d'entreprises bénéficiaires du programme. Les études de marché et la mise au point d'une structure organisationnelle en marketing constituent environ 50 % des mandats. L'aide à la conception de matériel publicitaire a de plus permis à ces PME de concrétiser la composante promotion dans leur stratégie de commercialisation.

Quant au programme Bourses d'affaires, il a permis à 108 candidates et 309 candidats de créer 172 entreprises ou de s'associer à 116 entreprises existantes. Ceci, estime-t-on, représente l'injection de 29 millions $ dans l'économie, la création de 1 046 emplois et le maintien de 1 340 autres emplois. Depuis le début du programme, 688 boursiers et boursières en ont bénéficié.

Chapitre II
La Direction générale des services aux entreprises

Cette direction générale, composée des quatre directions mentionnées plus loin, appuie les directions régionales dans leur offre de services aux entreprises du Québec. Sur demande des directions régionales, elle offre des services-conseils et de l'aide technique aux petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales. Elle administre diverses lois. Elle oeuvre à la mise en place et à l'aménagement d'espaces industriels, et ce, en collaboration avec les municipalités auxquelles elle apporte, de plus, son soutien pour la création et le maintien des commissariats industriels.

Principales réalisations en 1985-1986

Au cours du dernier exercice, la Direction générale s'est surtout consacrée à la consolidation de la nouvelle philosophie d'intervention du Ministère, notamment à travers ses directions régionales, en axant surtout ses interventions autour des PME les plus dynamiques et des entreprises en phase de démarrage.

Ainsi, la Direction générale a élargi et consolidé les mandats de chacune de ses unités centrales, tout en poursuivant son action de renforcement du système intégré de diffusion de l'information, faisant du bureau régional un centre d'intervention de première ligne, capable de conseiller et de diriger l'entreprise dans la solution de problèmes.

Parallèlement à ces activités, la Direction générale a participé activement à la réflexion sur la problématique québécoise en ce qui a trait aux dossiers de la sous-traitance industrielle, de l'incubation industrielle, des relations industries-universités, du phénomène de l'entrepreneurship en général et de la place des produits québécois dans l'activité commerciale.

De plus, la Direction générale, en collaboration avec les directions régionales, a proposé un nouveau programme d'aide à la gestion des PME, PRO-PME, intégrant les programmes d'aide à la gestion existants et élargissant sa gamme de services à des besoins nouveaux de l'entreprise.

Par ailleurs, la Direction générale laisse maintenant aux directions régionales les décisions relatives aux interventions dans les entreprises. Ce mode d'opération a l'avantage d'alléger et d'assouplir la prise de décisions tout en réduisant considérablement les délais.

Finalement, la Direction générale a poursuivi sa collaboration avec les associations d'affaires et les institutions d'enseignement supérieur, dans le but de s'ajuster aux réalités nouvelles des PME et d'adapter en conséquence son offre de service.

2.1 La Direction des services aux entreprises commerciales

La Direction a pour mandat de favoriser l'accroissement de la rentabilité des entreprises commerciales québécoises, et d'assurer leur contribution maximale au développement économique. Elle voit également à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Elle assure une meilleure connaissance du milieu commercial, offre aux commerçants des services-conseils en gestion et favorise leur regroupement. De plus, elle encourage l'achat par les réseaux de distribution de biens de consommation fabriqués au Québec.

Principales réalisations en 1985-1986

La Direction des services aux entreprises commerciales a reçu près de 4 000 demandes d'information relativement aux activités commerciales, ce qui s'est traduit par du conseil-gestion personnalisé auprès de 400 commerçants, par plus de 300 interventions d'assistance auprès de personnes intéressées par le franchisage et par des conseils à plus de 600 personnes désireuses d'acquérir ou de lancer un commerce.

La Direction poursuit la publication de la collection de brochures techniques *L'expansion de votre commerce*, traitant des différents modes de regroupement tels que le franchisage, l'acquisition, la fusion et le succursalisme. Cette série s'adresse aux entreprises commerciales plus dynamiques. Par ailleurs, huit séminaires traitant de gestion commerciale ont été élaborés et finalisés au cours de l'année.

Les interventions faites dans le cadre de la Loi sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (SIDAC) ont permis, depuis son origine, la formation de 41 associations. La Direction continue d'appuyer techniquement ces sociétés et le Regroupement des centres-villes du Québec.

Dans le cadre de son objectif d'assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité économique, la Direction a participé à l'organisation d'une douzaine de salons de sous-traitance ou de salons commerciaux. Ses publications, notamment le *Guide des commerçants* et *Pour réussir une exposition* font encore l'objet d'une forte demande. De plus, la Direction a finalisé des études afin d'accroître la part des produits manufacturés au Québec dans différents secteurs commerciaux, en utilisant davantage les grands réseaux de distribution.

Enfin, la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux ayant été modifiée à l'été 1984, dans le but notamment de rendre ses dispositions plus conformes aux attentes des consommateurs et commerçants et aussi de rendre son application plus efficace, a donné lieu à plus de 200 poursuites. La Direction a émis 245 nouveaux permis et 1 413 renouvellements dans le cadre de la Loi sur les matériaux de rembourrage et des articles rembourrés.

2.2 La Direction de l'aide à l'implantation industrielle

Cette direction a pour mandat d'assurer la présence des structures d'accueil, tant humaines que physiques, nécessaires au développement et à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales.

Plus spécifiquement, cette direction gère un programme d'aide financière, technique et professionnelle aux commissariats industriels. En vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, permettant aux municipalités de créer leurs parcs industriels, elle apporte une aide technique pour la localisation et l'aménagement des parcs, en plus d'en contrôler le développement. Elle doit aussi, en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, assurer aux projets industriels des infrastructures propices à leur bon fonctionnement.

De plus, elle gère le Programme d'aide à la rénovation des zones industrielles vétustes de la région de Montréal. Elle voit à la production et à la diffusion d'informations à l'intention des agents de développement industriel. La Direction émet également des avis dans le cadre du processus d'aménagement du territoire et de divers projets de développement industriel.

Principales réalisations en 1985-1986

Dans le cadre du Programme d'aide aux commissariats industriels, 80 corporations de développement économique ont bénéficié en 1985-1986 de subventions totalisant plus de 4,1 millions $. Dans le cadre de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Direction a approuvé 198 transactions immobilières totalisant une superficie de 1 240 000 mètres carrés. Ces projets nécessitent des investissements évalués à un peu plus de 116 millions $ et contribueront à la création de 1 700 emplois.

En tant que maître d'oeuvre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, le Ministère a poursuivi son travail d'aménagement auprès de 23 projets industriels représentant des investissements de 907 millions $, la création de 2 900 emplois et le maintien de 4 300 autres. Cette entente ayant pris fin en mai 1984, la Direction a aussitôt participé à la négociation d'un nouvel accord bilatéral. Le premier volet de l'entente signée à la fin 1985 concerne l'implantation des projets industriels impliquant des investissements d'au moins 1 million $. La Direction a fait des recommandations pour 10 projets dont 7 ont été approuvés, représentant un montant de subvention de près de 7 millions $. Ces projets totalisent des investissements de plus de 1,1 milliard de $ qui créeront 236 emplois en plus d'en maintenir 1 300 autres.

Dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal, deux projets ont été acceptés. Situés dans le quartier Pointe-Saint-Charles, ils devraient permettre la remise en disponibilité d'environ 40 000 mètres carrés de terrain et la création, la relocalisation ou le maintien de près de 3 500 emplois. Une somme de 500 000 $ en subvention a été octroyée en 1985-1986 aux fins de ces projets.

Au chapitre des publications, la Direction a poursuivi la production du *Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises*, distribué par l'Éditeur officiel du Québec et celle du *Répertoire des parcs industriels du Québec*.

La Direction poursuit l'implantation d'un système de traitement et de diffusion d'information économique, technique et financière à l'intention des entreprises et des conseillers en développement industriel. Ce système s'appuie sur une base de données informatisées et sur des équipements bureautiques modernes garantissant aux utilisateurs une grande facilité d'accès.

Enfin, la Direction a émis des avis reliés à ses champs d'intervention, notamment dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi que d'études d'impact sur l'environnement et sur des projets d'incubateurs industriels. Elle a de plus effectué la présélection d'emplacements industriels pour les Grands Projets.

2.3 La Direction des services aux entreprises industrielles

En appui aux directions régionales, mais sous la responsabilité du directeur général, la Direction des services aux entreprises industrielles a comme mandat de favoriser l'amélioration de la gestion dans les entreprises québécoises notamment les petites et moyennes entreprises manufacturières. Les conseillers, spécialisés dans chacune des fonctions de l'entreprise (administration, finance, production, marketing et informatique), fournissent sur demande des directions régionales des services spécialisés de consultation aux entreprises.

La Direction est responsable du développement et de la diffusion d'outils d'analyse et de gestion tant pour son usage propre que pour celui des conseillers régionaux en développement industriel et des dirigeants d'entreprise. Elle est aussi chargée de maintenir à jour et de diffuser la connaissance sur les principales fonctions d'entreprises de même que de concevoir, offrir et organiser, en collaboration avec les directions régionales, des cours et séminaires aux dirigeants de PME.

Principales réalisations en 1985-1986

Le conseil-gestion constitue l'activité principale de la Direction. Au cours de l'exercice, des services spécialisés ont été fournis dans plus de 350 entreprises dont la taille moyenne se situe à 27 employés. Une évaluation de ces services auprès des entreprises clientes de la DSEI indique que 240 propriétaires-dirigeants qualifient ces services en conseil-gestion comme très structurants pour leur entreprise et même relativement plus structurants que des mesures d'assistance financière.

Par ailleurs, afin de suivre la nouvelle approche adoptée par le MIC et de répondre aux besoins plus sélectifs des dirigeants des entreprises les plus dynamiques, la Direction a finalisé la révision du contenu de ses 12 séminaires. En fin d'exercice, elle est en mesure d'offrir la presque totalité de ses 15 autres séminaires hautement spécialisés. Elle prévoit pour 1986-1987 atteindre plus de 1 500 industriels *via* ces 27 séminaires.

Enfin, le personnel de la Direction assiste à des événements relatifs à la gestion d'entreprise en plus de participer, dans plusieurs cas, à la définition de leur contenu. Des spécialistes de la DSEI ont, par exemple, collaboré à la rédaction du livre à succès *Se lancer en affaires*.

2.4 La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs

Cette direction, mise sur pied en 1984-1985, a comme mandat de concevoir, développer, proposer et offrir des outils et programmes propres à supporter et promouvoir les jeunes entrepreneurs. Elle collabore avec diverses associations de gens d'affaires à développer l'entrepreneurship et à formuler des moyens d'assistance aux entreprises en démarrage. Elle assume de plus la gestion centrale de programmes d'aide.

Principales réalisations en 1985-1986

La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs a assumé la coordination et la gestion centrale de certains programmes d'aide à la gestion des entreprises offerts par les directions régionales du MIC soit UNI-PME, Outils de gestion et Gestion-marketing. Elle a aussi assumé ce rôle pour le programme Bourses d'affaires aux jeunes entrepreneurs et le programme PME-PMI en vertu duquel des gens d'affaires québécois et français procèdent à des échanges.

La Direction a par ailleurs participé à divers événements reliés au monde des affaires et à l'entrepreneurship chez les jeunes dont le Forum international des jeunes et l'entrepreneuriat qui a eu lieu à Québec en décembre 1985.

De plus, la Direction a collaboré activement à l'élaboration du nouveau programme PRO-PME. Elle en assumera la coordination centrale au cours de 1986-1987.

Chapitre III
La Direction de la promotion des femmes entrepreneures

La Direction, en collaboration avec les onze directions régionales du Ministère, a développé différentes activités dans le but de mieux faire connaître le profil de la femme d'affaires québécoise, de promouvoir son apport économique et social auprès de la population en général et de la communauté des affaires et enfin de former les femmes intéressées à cette carrière.

C'est dans ce but que les directions régionales du Ministère ont réalisé, en collaboration avec les universités et les cégeps régionaux, neuf études portant sur les caractéristiques des femmes d'affaires dans chacune de leur région.

De plus, en collaboration avec le Fichier central des entreprises, on a terminé l'élaboration du fichier des propriétaires dirigeantes d'entreprises qui comprend l'ensemble des entreprises dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire où une femme est identifiée comme propriétaire ou administratrice d'une entreprise québécoise. Sur les 102 000 entreprises recensées, différentes analyses permettent de considérer qu'une femme agit comme propriétaire dirigeante dans environ 60 000 d'entre elles.

En ce qui a trait au volet de la promotion, environ 3 000 personnes ont été rejointes par 30 conférences prononcées par des femmes d'affaires dans différents salons.

De plus, le Ministère a participé à l'organisation de cinq colloques portant sur des thèmes reliés à l'entrepreneurship féminin.

Deux publications ont été réalisées; la première concernant l'apport économique des femmes dans les entreprises manufacturières, la seconde portant sur la génération des jeunes femmes d'affaires.

En ce qui concerne le volet formation et information, notons que plus d'une trentaine d'organismes d'affaires agissent comme agents diffuseurs des ateliers de travail sur le démarrage d'entreprises développés par le Ministère. Ces ateliers ont rejoint quelque 700 participantes. De ce nombre, environ 20 % ont donné suite à leur projet d'entreprises.

Sur le plan interministériel, la Direction a développé la position du Gouvernement en matière d'accès au crédit lors du Sommet sur la condition économique des Québécoises. De plus, elle a coordonné les travaux du Comité d'accès au crédit, à la suite du Sommet.

Enfin, notons que la Direction a représenté le Canada au colloque organisé par l'OCDE sur la création d'entreprises par les femmes. De même, elle a été invitée à participer à une session de planification stratégique par le Marshall Funds Institute. Cette session regroupait les principaux(ales) représentants(es) américains(es) intéressés(es) par ce dossier.

Partie V
Les coopératives

Chapitre I
La Direction des coopératives

La Direction des coopératives a pour rôle:

— d'aider au développement des coopératives au Québec;

— d'administrer la Loi sur les coopératives[1] c'est-à-dire de régir la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des coopératives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	2
Professionnels	13
Employés de bureau	6
Total	**21**

Aide au développement coopératif

De façon générale, nos interventions à ce chapitre se traduisent par la gestion de programmes d'aide, des suivis sectoriels et régionaux des coopératives, des analyses, des services-conseil en matière légale, fiscale, comptable ou autres sujets relatifs aux coopératives. Nous comptons également à notre actif plusieurs collaborations avec des organismes privés ou publics dans des projets touchant les coopératives.

Au cours de l'exercice 1985-1986, les principales interventions de la Direction ont été d'étendre à l'ensemble du Québec le volet coopérative de développement régional du Programme d'aide à la création et au développement des cooperatives de travailleurs et de consolider le volet groupe-conseil de ce même programme, de mettre en place le Régime d'investissement coopératif et d'administrer un programme de soutien à la formation des administrateurs et gestionnaires de coopératives. Les lignes qui suivent fournissent davantage de précision sur ces programmes.

Aide à la création de coopératives de travailleurs

Initié en 1983 à titre expérimental dans trois régions administratives, ce programme a été étendu en 1985-1986 à l'ensemble du Québec pour une période de trois ans.

Administré par la Direction, il a comme objectif la création de 3 000 emplois permanents par la mise sur pied et le développement de coopératives de travailleurs.

Ce programme couvre deux volets:

— le financement des dépenses de fonctionnement des groupes-conseil (GC); ces équipes régionales fournissent une aide technique gratuite aux groupes désireux de créer des coopératives de travailleurs;

— le versement aux coopératives de développement régional (CDR) d'une subvention de base et d'une subvention partagée à raison de 2,00 $ versés par le MIC pour chaque dollar versé par les membres des CDR. (La CDR est un organisme de concertation et d'action regroupant des coopératives et des agents socio-économiques d'une même région, dans le but de travailler au développement coopératif).

Au 31 mars 1986, toutes les régions du Québec bénéficiaient de la présence d'un groupe-conseil. L'effectif global des groupes-conseil s'élevait à 50 personnes dont 9 coordonnateurs. Les subventions de fonctionnement totalisent 1 471 000 $.

Du budget initial de 1 919 500 $ alloué aux groupes-conseil en 1985-1986, 20 % a été dégagé pour la mise sur pied de groupes-conseil spécialisés. Ceux-ci fournissent des services adéquats dans le cas de projets nécessitant des expertises spécifiques à un secteur ou à un domaine.

Deux groupes-conseil spécialisés ont été mis sur pied, l'un relié au secteur forestier et l'autre aux services commerciaux, plus particulièrement au développement du marché et au design de produits. Deux autres groupes-conseil spécialisés sont en phase d'implantation, ce sont ceux sur la métallurgie et la transformation d'entreprises patronales en coopératives de travailleurs.

Quant au volet coopérative de développement régional, 11 CDR sont également formées et couvrent le territoire de la province à l'exception de la région Mauricie – Bois-Francs où une CDR devrait

1 À l'exception des coopératives financières qui relèvent du mandat de l'inspecteur général des institutions financières.

s'implanter en 1986. Ces CDR encadrent, conjointement avec la Direction, l'action des groupes-conseil en région. Le budget alloué s'est élevé à 700 000 $ en 1985-1986.

Depuis le début du programme jusqu'au 31 mars 1986, les résultats sont les suivants:

	Phase expérimentale Janvier 1983 à mars 1985	Avril 1985 à mars 1986	Total
Coopératives créées	29	23	52
Emplois nouveaux permanents	270	566	836
Coopératives maintenues et entreprises privées transformées en coopérative	—	9	9
Emplois maintenus et créés	—	293	293
Projets à l'étude	105	256	—
Emplois potentiels	742	2 630	—

L'implantation des GC et des CDR étant maintenant chose faite, il reste à consolider le programme au cours de l'exercice prochain en aidant ces derniers à mettre en place un processus de fonctionnement bien articulé permettant une meilleure prise en charge des dossiers et un rendement accru dans le traitement des projets à l'étude.

Régime d'investissement coopératif (RIC)

La Direction, après avoir joué un rôle très actif dans la rédaction des clauses du RIC, en assume l'administration. À cette fin, elle reçoit les demandes, émet les certificats et s'occupe de fournir l'information nécessaire.

Entré en vigueur le 28 août 1985, le RIC répond à des demandes répétées du milieu coopératif désireux d'obtenir du Gouvernement, des avantages analogues à ceux octroyés par le RÉA (Régime d'épargne-actions).

Conçu dans le but de mieux capitaliser les coopératives de façon permanente, par l'augmentation de la réserve, tout en leur fournissant un moyen d'obtenir des fonds de démarrage, le RIC comporte un avantage fiscal pour le sociétaire ou l'employé qui investit dans sa coopérative, sous forme de déduction lors de l'investissement.

L'avantage fiscal est une déduction du revenu imposable équivalant à 150 % des investissements effectués dans le RIC jusqu'à la date limite du 31 décembre 1985 et à 100 % de ceux des années subséquentes, jusqu'à concurrence de 20 % du revenu total après déduction des contributions à un régime d'épargne-retraite, à un régime enregistré de retraite, au régime d'épargne-actions et au Fonds de solidarité de la FTQ.

Au 31 janvier 1986, 56 coopératives ont fait des demandes qui ont été acceptées et 51 ont effectivement émis des parts. Le nombre d'acheteurs de ces parts s'élève à 4 074 dont 2 999 membres et 396 employés de coopératives agricoles, 501 membres de coopératives forestières et 178 membres d'autres coopératives de travailleurs. Le montant total payé s'élevait à 5 342 937 $ dont 3 954 394 $ pour les membres et employés des coopératives agricoles.

À la suite des nombreuses représentations de coopératives agricoles visant à obtenir que des agriculteurs membres d'une société d'exploitation agricole elle-même membre d'une coopérative soient admissibles au RIC, un comité formé de représentants de coopératives agricoles et de la Direction des coopératives, présidé par le sous-ministre adjoint aux coopératives, a été mis sur pied en vue de faire rapport sur les modifications qui pourraient être apportées au RIC afin de renforcer son efficacité.

Soutien à la formation des administrateurs et gestionnaires d'entreprises coopératives

L'objectif de ce programme est de réaliser directement ou, de préférence, par l'intermédiaire d'organismes coopératifs des projets de formation en administration, en gestion et en coopération à l'intention d'une clientèle d'administrateurs, de gestionnaires et de gens formant la relève des conseils d'administration des coopératives.

La réalisation de ce programme s'inscrit dans le cadre de l'entente conclue en novembre 1985 entre le MIC, le MMSR (ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu) et la CFP (Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre) de la région de Québec, relativement au programme de perfectionnement pour les dirigeants(es) de PME manufacturières et commerciales, de coopératives et pour les femmes entrepreneures.

L'enveloppe allouée à la formation des administrateurs et gestionnaires d'entreprises coopératives s'est élevée, en 1985-1986, à 150 000 $ qui ont été affectés à trois secteurs:

— les coopératives de travailleurs;
— les coopératives d'habitation;
— les coopératives en milieu scolaire.

C'est la Direction qui détermine le contenu du programme et exerce un droit de regard sur l'utilisation des fonds.

En 1985-1986, le coût du programme, pour le secteur des coopératives d'habitation, est de 38 308 $ qui sont affectés à la production et à la révision du matériel pédagogique et à la formation des formateurs. Un montant de 26 100,00 $ a été alloué au secteur des coopératives en milieu scolaire pour des sessions de formation dispensées à des administrateurs et gestionnaires. Quant aux coopératives de travailleurs, plusieurs projets de formation se partagent le reste de l'enveloppe. Nos principaux partenaires dans ces projets sont les coopératives de développement régional et les groupes-conseil.

Administration de la loi

À ce chapitre, les efforts de la Direction ont principalement porté sur l'informatisation des opérations reliées à la fonction et sur la simplification des démarches administratives.

Concrètement, l'informatisation s'est traduite par:

— la récupération et la conversion des données financières sur les coopératives détenues par le Bureau de la statistique du Québec pour les intégrer aux données administratives déjà enregistrées sur le système informatique du BCI et ce, en vue de faciliter l'analyse financière individuelle, sectorielle ou régionale des coopératives;
— la révision du système informatique utilisé par la Direction depuis le début des années 1980;
— l'acquisition de deux micro-ordinateurs;
— la formation du personnel;
— la production d'un manuel de procédures avec gabarits.

L'informatisation a eu comme conséquences:

— la standardisation de la présentation des renseignements statutaires ainsi que des données financières;
— la réduction substantielle du temps nécessaire à l'émission des statuts de constitution, de modification ou de fusion des coopératives. (Le temps moyen de traitement est passé de 57 jours à 27 jours. Dans le cas des statuts de constitution, ils peuvent être émis en un ou deux jours, si la situation l'exige.)

Nombre de coopératives formées au 31 mars 1986

Coopératives de consommateurs	**155**
— Alimentation	12
— En milieu scolaire	11
— Habitation	113
— Services récréatifs	6
— Services divers	8
— Télédistribution	2
— Autres	3
Coopératives de producteurs	**4**
— Taxi	3
— Autres	1
Coopératives de travailleurs	**111**
— Artisanat	4
— Forêt	7
— Autres*	100
Total	**270**

* Ce poste « autres » est actuellement en révision. Il comporte quelques coopératives qui sont sujettes à reclassement.

Communication, information et consultation

En 1985-1986, la Direction a produit une série de guides et de dépliants qui vise à soutenir son action en matière de développement coopératif et d'administration de la Loi sur les coopératives.

Les guides produits s'intitulent:

— *Régime d'investissement coopératif;*
— *La Loi sur les coopératives: un outil;*
— *Coopérative: statuts et règlements.*

Quant aux dépliants, la liste est la suivante:

— *Coopérative de travailleurs;*
— *Coopérative: le conseil d'administration;*
— *Coopérative: l'assemblée générale des membres;*
— *Les groupes-conseil pour les coopératives de travailleurs.*

À ces documents, il faut ajouter la parution des *Statistiques financières des coopératives du Québec, 1984.*

Mentionnons également au chapitre des communications avec le milieu coopératif, la diffusion du bulletin bimestriel *Info-Coop.*

La Direction fournit également à la clientèle coopérative et au public en général les informations pertinentes sur la formule et le mouvement coopératif.

De plus, elle conseille des intervenants coopératifs et gouvernementaux en ce qui a trait aux législations et politiques reliées aux coopératives.

Au cours du prochain exercice financier, les objectifs poursuivis par la Direction des coopératives viseront principalement la consolidation des programmes de développement existants et la rationnalisation des tâches reliées à l'administration de la loi.

Rationalisation des tâches reliées à l'administration de la loi

À ce chapitre, la Direction compte poursuivre ses efforts en vue de compléter le processus d'informatisation des données d'ordre administratif et financier sur les coopératives et de diminuer le temps consacré aux opérations d'enregistrement et de contrôle.

Ses efforts seront poursuivis en même temps en vue de la mise en place d'un cadre d'intégration global et de cadres d'intégration sectoriels de l'information relative aux coopératives. Il est également prévu de produire une brochure de référence sur l'univers des coopératives au Québec.

Partie VI
Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le BNQ établit et coordonne la normalisation des biens fabriqués au Québec. Ces normes renseignent les fabricants sur les exigences auxquelles doit satisfaire un produit pour répondre au besoin des consommateurs et donnent aux consommateurs une base d'appréciation de la qualité des produits offerts sur le marché. Elles s'appliquent entre autres lors des achats de fournitures (y compris les matériaux de construction) effectués par les secteurs public et parapublic.

En pratique, le Bureau élabore et publie des normes relatives à des produits spécifiques, délivre des certificats de conformité à des fabricants qui le requièrent, la plupart du temps dans le but de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. De plus, il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes, assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec et en favorise l'utilisation, rédige un répertoire de ces normes, identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec, et représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	2
Professionnels	13
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	7
Techniciens	2
Total	**25**

Principales réalisations en 1985-1986

Normes

Cette année, le BNQ a émis 78 normes, grâce à la participation de près de deux mille deux cents personnes regroupées en plus de 200 comités. Cette collaboration bénévole témoigne de l'intérêt que soulèvent les normes du BNQ. Les demandes ont donné lieu à la distribution de 220 000 exemplaires de normes. Le catalogue, maintenant disponible chez l'Éditeur officiel du Québec, contient plus de 1 430 normes.

Certification

Pour faciliter la tâche des consommateurs, le BNQ a mis en place, dans certains domaines, des systèmes de certification basés sur un protocole bien établi d'inspection. Le but est de pouvoir identifier les produits qui sont régulièrement conformes aux normes prescrites. Le consommateur qui voit la marque du BNQ sur un produit a la certitude qu'il est fabriqué sous surveillance.

Cette année, 133 usines ont reçu des certificats de conformité des produits qu'elles fabriquent selon 34 normes différentes.

Gestion de la qualité

Une des exigences imposées par le BNQ au fabricant qui désire que son produit soit certifié, concerne l'implantation de la gestion de la qualité dans son usine. De cette manière, le fabricant s'engage à rechercher la qualité et à mettre en place les outils nécessaires pour obtenir couramment des produits dits de qualité.

Agrément des laboratoires

Le système d'agrément des laboratoires, encore en voie d'élaboration garde en suspens certaines demandes jusqu'à la réception de renseignements supplémentaires qui lui permettront d'y donner suite. Il devrait fonctionner normalement lors du prochain exercice à la condition que le personnel nécessaire puisse y être affecté.

Activités internationales

Le BNQ entretient des relations particulières avec les organismes nationaux de normalisation de quelques pays francophones, dont ceux de l'île Maurice, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire et du Zaïre. Certains d'entre eux envoient des stagiaires au BNQ afin de les initier à la pratique de la normalisation. C'est évidemment avec l'Association française de normalisation que les échanges sont les plus anciens et les plus constants. Le BNQ participe également à des comités de normalisation internationale.

Codification

La codification des normes québécoises se fait selon un système développé au BNQ. Ce système est offert à ceux qui en ressentent le besoin. Il a déjà été adopté par le ministre de l'Éducation et certains cégeps pour leur inventaire et leur gestion des stocks.

Informations

Le BNQ s'avère un centre d'information de plus en plus apprécié de la communauté industrielle. En effet, il répond à plus de deux cents demandes de renseignement par mois. Son service de bibliothèque, destiné d'abord au normalisateur, est également offert au public pour consultation. On y trouve les collections à jour des normes internationales, de celles de la plupart des pays industrialiés, France, Angleterre, Japon, USA, Australie, Allemagne, Afrique du Sud, etc., et de celles de certaines grandes municipalités ou de grands fabricants. Cela représente plus de 150 000 normes.

Par son engagement passé dans l'implantation du système international de mesure, le BNQ demeure un centre de renseignement sur son application à toutes les activités industrielles ou commerciales. Grâce à une entente concernant l'échange de renseignements entre l'AFNOR et le BNQ les habitués du service d'information ont maintenant accès à Norex, une importante banque de données sur l'industrie et le commerce en France et en Europe.

Partie VII
Les services de la promotion des investissements

Chapitre I
Le Service de la promotion des investissements de biens d'équipements et de consommation

Le Service de la promotion des investissements (SPI) a pour objectif principal de faire connaître aux promoteurs-investisseurs étrangers les avantages offerts par le Québec afin de susciter l'implantation de nouvelles entreprises manufacturières et la réalisation de projets en coparticipation avec les entreprises québécoises.

Afin d'encourager des investisseurs à établir leur entreprise au Québec, le SPI étudie et évalue avec eux toutes les étapes de leur projet industriel, de sa conception à sa réalisation. Il répond à leurs demandes et les seconde dans leurs démarches. Il leur fait connaître toute la gamme des programmes d'aide et des avantages que le Québec offre aux entreprises désireuses de s'y établir.

Le Service de la promotion des investissements offre aussi aux promoteurs investisseurs de divers continents, une documentation à jour sur les facteurs de localisation auxquels les investisseurs accordent le plus d'importance: coût de la vie, main-d'oeuvre, fiscalité, éducation, centres de recherche et de développement, énergie, transport et télécommunications, marchés et incitatifs financiers, renseignements sur les aspects industriels du Québec.

La prospection hors Québec

Avant d'être en mesure de promouvoir des investissements, il faut identifier des créneaux industriels et rechercher des investisseurs dans les régions propices. Les activités de prospection sont structurées pour accomplir cette tâche. Au cours de l'exercice, sept activités ont été réalisées auprès d'investisseurs canadiens, américains et européens.

Les missions de prospection ont eu lieu lors d'expositions telles que: Bâtimat, Paris; Digital Equipment Compatible Industry, Anaheim, CA; Advanced Semiconductors, San Jose, CA.

Un séminaire a été présenté à Turin, en Italie, en collaboration avec la Délégation du Québec, et notre invitation a attiré quelques 56 industriels à nos présentations permettant ainsi l'identification d'investisseurs potentiels.

Deux séminaires organisés par le consulat canadien à Milwaukee et à Chicago, des régions offrant un potentiel intéressant, ont permis également au SPI de sensibiliser une clientèle cible. Un autre événement soit Opportunities Canada, patronné par le MEIR et Investissement Canada et tenu à Toronto, a permis au SPI de faire la promotion auprès des industriels présents. Des dossiers d'investissements ont été ouverts à la suite de chacune des activités précitées.

L'accueil des investisseurs

Le traitement des demandes d'information présentées par des promoteurs investisseurs et l'accueil au Québec des investisseurs eux-mêmes occupent une place importante dans l'effort du SPI. Cette première étape assure une réponse aux besoins d'information des interlocuteurs.

Au total, le SPI a donné suite à 281 demandes d'information présentées par des investisseurs ou autres promoteurs. De ce nombre, 33 se sont soldées par l'ouverture d'un dossier d'investissement.

Au delà de la moitié de ces 33 dossiers nous sont parvenus de l'Amérique du Nord et la plupart des autres sont d'origine européenne. L'absence de dossiers japonais est à remarquer.

Projets en voie de réalisation

Le dossier d'investissement franchit ensuite une étape importante lorsque le promoteur investisseur annonce une étude de préfaisabilité ou lorsqu'il présente une demande auprès du MEIR, de la SDI ou d'Investissement Canada. À ce moment le dossier devient un projet et le SPI intervient afin d'aider l'investisseur à surmonter les obstacles à la réalisation du projet.

En cours d'exercice, on a annoncé douze projets d'implantation dans lesquels le SPI a été impliqué.

Ces projets représentent des investissements de 116 450 millions $ et 800 emplois. Treize autres projets sont en voie de réalisation et représentent des investissements de 129 millions $ et environ 1 000 emplois.

Outils de promotion

Comme n'importe quelle opération de marketing, la réalisation des activités de prospection a besoin d'être étayée par des outils de promotion. Au cours de l'exercice, le SPI en collaboration avec la Direction des communications a publié cinq fascicules pour compléter la série *Techno-Dollars à votre portée*; cette documentation est conçue pour présenter les facteurs importants pour toute décision de réalisation d'un nouvel investissement. La brochure *Techno-Dollars* est disponible dans le réseau des délégations du Québec et des consulats canadiens. À noter que *Techno-Dollars* a été reconnu, en 1985, par l'Association canadienne de développement industriel comme étant la meilleure documentation du genre disponible au Canada, tant au niveau de la qualité de son contenu que par sa présentation. Le texte d'une autre brochure destinée à promouvoir les investissements dans l'industrie de l'électronique a aussi été préparé et sera publié au cours du prochain exercice.

Chapitre II
Le Service de la promotion des investissements de la chimie et de la métallurgie

Les entreprises des secteurs couverts par le Service étant en majorité de grandes consommatrices d'électricité, il a paru évident qu'il fallait déployer des efforts pour les inciter à s'établir au Québec. Dans ce domaine, les entreprises desservent des marchés mondiaux et, de ce fait, le Québec affronte continuellement une concurrence sévère; il doit par conséquent faire preuve de dynamisme, tout en présentant aux dirigeants d'entreprises multinationales une argumentation solide et convaincante. En plus de la dimension énergétique, les marchés, les infrastructures de transport, les ressources naturelles, le climat économique favorable, etc., doivent être présentés de façon à constituer des avantages pour le Québec.

Au cours de l'année, le Service a oeuvré en étroite collaboration avec de multiples intervenants québécois, afin d'intéresser les firmes étrangères. L'action concertée, qui a fait appel à des représentants de sociétés d'État et de firmes privées, se voulait ciblée sur un nombre limité d'entreprises oeuvrant à l'échelle mondiale et pour lesquelles il serait avantageux de s'implanter au Québec. La confidentialité des projets en phase de promotion implique que les noms d'entreprises ne soient pas divulgués.

Les efforts du Service ont porté entre autres sur l'aluminium, le magnésium, le silicium polycristallin, les ferro-alliages, les isolateurs électriques, le carbure de silicium et le verre plat.

Dans le secteur de l'aluminium, en dépit d'une conjoncture internationale difficile, des efforts considérables ont été déployés pour assurer la réalisation de projets majeurs au Québec. Entre autres, des experts fiscaux, des financiers, des spécialistes en énergie d'Hydro-Québec, ainsi que des représentants de firmes de génie-conseil ont participé à l'effort de promotion conduit par le MIC. Pour stimuler l'évolution de ce secteur, le Québec contribue pour plus d'un million de dollars à des études de faisabilité à frais partagés avec deux firmes internationales reconnues comme chefs de file dans cette industrie.

Dans le secteur du magnésium, des développements importants sont entrevus pour les prochains mois. Afin d'assurer le leadership du Québec, compte tenu de ses ressources naturelles et de la disponibilité d'énergie électrique à tarif concurrentiel, le Service a appuyé de multiples intervenants tant publics que privés et déployé des efforts considérables auprès d'entreprises spécialisées dans la fabrication de ce métal en vue de leur implantation au Québec. Dans ce dossier, l'intégration amont et aval fait aussi l'objet de démarches particulières. Pour accélérer le développement de ces industries, le Québec contribue pour 500 000 $ à une étude de faisabilité à frais partagés avec la firme Norsk Hydro.

Dans le domaine des ferro-alliages, des représentants du Service ont assisté au congrès annuel de cette industrie. Par la suite, ils ont effectué des visites auprès de deux entreprises européennes spécialisées dans ce domaine. D'autre part, le MIC a participé financièrement à une étude de faisabilité d'un projet auquel prendrait part une société européenne, une société d'État du Québec ainsi qu'un troisième partenaire à identifier.

Le Service a appuyé l'effort déployé par d'autres intervenants auprès d'entreprises étrangères fabriquant des isolateurs électriques. Compte tenu du marché nord-américain et particulièrement des besoins d'Hydro-Québec, les possibilités d'implantation sont à l'étude.

Au cours de la récente année, le Service a encadré l'évolution d'un dossier d'implantation dans le secteur du carbure de silicium; des discussions fréquentes se poursuivent avec une entreprise internationale qui tente de définir un projet lui permettant de bénéficier au maximum des avantages comparatifs du Québec.

Enfin, à la suite des changements technologiques affectant les procédés de fabrication dans le secteur du verre plat et en tenant compte des modifications prévisibles, les efforts orientés vers des entreprises cibles ont amené le SPI à conduire ce dossier en vue d'une implantation au Québec. Dans ce secteur, quelques interlocuteurs étrangers intéressés font l'objet de discussions suivies avec le Service.

Partie VIII
Le Bureau des grands projets

Son mandat

Le mandat du Bureau des grands projets (BGP) est d'inventorier la demande et d'organiser l'offre de biens et services découlant des grands projets d'investissement en y impliquant toutes les instances concernées, dans le respect de leurs compétences. Ses domaines d'intervention sont les suivants: les grands projets et programmes d'investissement susceptibles d'être réalisés au Québec, les grands projets canadiens qui ont un intérêt pour les entreprises québécoises, et les grands projets internationaux dans lesquels les entreprises québécoises de biens et services sont ou pourraient être impliquées.

Le secrétariat permanent du BGP est composé de quelques spécialistes en matière de développement industriel. Le BGP fait rapport régulièrement au Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE) par la voie du ministre. Un membre du BGP représente aussi le Québec au sein du Comité des retombées industrielles et régionales (CRIR) et entretient des relations suivies avec le Bureau des retombées industrielles et régionales (BRIR) du gouvernement du Canada.

Plus précisément, les mandats du BGP sont les suivants:

— obtenir l'information à la source sur le déroulement des projets et programmes d'investissement et en assurer la diffusion auprès des entreprises québécoises;

— permettre aux entreprises un accès efficace et rapide aux services financiers (tels les programmes de la SDI) et techniques (gestion, recherche, normalisation, exportation) existants;

— seconder les entreprises dans leurs efforts de pénétration des marchés dérivés des grands projets (en favorisant la formation de consortiums par exemple), et mettre tout en oeuvre, notamment sur le plan financier, pour lancer des projets d'expansion et de nouvelles productions;

— coordonner les actions de tous les services gouvernementaux impliqués, et recommander au CMPDE les modifications à apporter, ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets.

Principales réalisations en 1985-1986

Au cours de l'année, le BGP a travaillé, entre autres, aux projets suivants, en s'attardant davantage à l'un ou l'autre de ses mandats selon la nature particulière des projets et programmes d'investissements:

— les appels d'offres dans le projet d'Aluminerie Bécancour inc. se sont quasi terminés au cours de l'année: le BGP a continué à les suivre de façon régulière; il a aussi coordonné la collecte des informations des organismes publics pour l'étude de faisabilité de la firme Alusuisse;

— le travail du BGP avec la compagnie DOMTAR dans le projet de Windsor s'est fait de façon très satisfaisante et la coopération de la compagnie a permis de suivre les contrats alloués; ce qui a permis à des entreprises québécoises d'obtenir de bons contrats de sous-traitance;

— dans le secteur hydroélectrique, les efforts du BGP dans le suivi des appels d'offres ont permis à des entreprises québécoises de soumissionner avec succès dans le projet Chamera réalisé aux Indes et le projet Limestone réalisé au Manitoba;

— le BGP a coordonné l'information sur une douzaine de projets susceptibles de se réaliser dans les pays en voie de développement et a discuté des impacts québécois avec la SDI et le MCE;

— le BGP représente le Ministère sur le conseil d'administration du Fonds québécois de la récupération qui est responsable de l'application de l'entente intervenue entre le Gouvernement et certaines industries qui utilisent des contenants uniservices. L'intérêt principal du Ministère dans ce dossier est l'industrie du recyclage tant en ce qui touche l'aluminium, que le plastique et le verre.

Partie IX
Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est président de la Commission permanente et interministérielle des achats dont le mandat est de réaliser la concertation nécessaire entre les ministères chargés de l'application de la politique d'achat dans leurs secteurs respectifs. L'objectif de cette politique est de maximiser les retombées sur l'économie du Québec des dépenses encourues par les institutions publiques et parapubliques pour l'acquisition de biens et services.

Cette commission a mis sur pied un secrétariat pour coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique d'achat du Gouvernement. Il assure l'exécution de ce mandat au moyen des trois services suivants.

Études et développement

Inventorier dans les secteurs public et parapublic, les produits ayant un volume d'achats susceptible de susciter l'implantation de nouvelles entreprises au Québec et intéresser les industries québécoises à des productions particulières.

Opérations

Accorder une aide technique aux différents responsables des achats dans l'application de la politique d'achat et répondre aux fournisseurs au sujet de l'application de la politique d'achat.

Formation et promotion

Sensibiliser tous les intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des corps public et parapublic québécois aux procédures d'achat et à la politique d'achat.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986

Administrateurs	2
Professionnels	9
Employés de secrétariat	3
Total	**14**

Principales réalisations en 1985-1986

Durant l'année écoulée, le Secrétariat a poursuivi, auprès des principaux intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des secteurs public et parapublic, ses efforts d'information sur la politique d'achat et sur les procédures d'achat qui président à son application.

À cette fin, sous le thème **« Comment faire affaire avec le Québec — Faites-en votre profit »** il a complété la tournée provinciale des colloques régionaux commencée en 1984. Ainsi, quatre colloques régionaux ont eu lieu au printemps et à l'automne et 920 personnes y ont participé. Depuis le début de 1986, deux colloques sectoriels ont eu lieu à Montréal et à Trois-Rivières; 425 personnes étaient présentes. L'objectif de ces colloques est de favoriser l'achat de produits québécois en mettant en contact acheteurs et fournisseurs d'une même région ou d'un même secteur d'activités. Le Secrétariat a participé en outre à une douzaine d'expositions d'envergure régionale, sectorielle ou provinciale. D'autres colloques sectoriels ou sur le groupement d'achats sont prévus pour la prochaine année.

Le Secrétariat a édité au début de l'année 1985-1986 un répertoire des produits québécois de construction *Le Construguide*, qui a été distribué gratuitement aux bureaux d'ingénieurs et d'architectes, aux entrepreneurs et aux principaux intervenants des secteurs public et parapublic. Il a édité en outre un répertoire des produits de loisirs fabriqués au Québec, qui a été distribué gratuitement aux principaux intervenants des secteurs public et parapublic du domaine des loisirs.

Le Secrétariat a entrepris de faire le bilan de la politique d'achat de ses débuts, en 1977, à la fin de 1985, une analyse et une évaluation de sa mise en application et une étude comparative des politiques d'achat en vigueur au fédéral et dans les autres provinces. Par la suite, de nouvelles orientations ou un nouveau mandat seront probablement proposés, en tenant compte d'une libéralisation éventuelle des

échanges commerciaux interprovinciaux, bilatéraux (Canada — USA) et finalement multilatéraux (GATT).

Le personnel a répondu à plus de 650 demandes d'intervention ou d'information portant sur la politique d'achat; la plupart des interventions se sont soldées par l'utilisation de produits québécois. Le Secrétariat a également donné son avis sur plus de 25 projets d'acquisition d'une valeur de plus de 500 000 $ afin de maximiser l'impact de ces achats sur l'économie québécoise.

Par ailleurs, le Secrétariat a poursuivi ses rencontres avec les professionnels de la construction et les manufacturiers afin de les inciter à accorder la priorité aux produits québécois dans la préparation de leurs plans et devis et dans la fabrication de leurs produits.

Enfin, les visites effectuées auprès des manufacturiers par des étudiants ont permis au Secrétariat de vérifier et d'améliorer le contenu de la prochaine édition du *Construguide*. Ces nouvelles informations ou corrections ont déjà été apportées à la Banque d'information industrielle du CRIQ.

Annexe
Les Directions régionales du MIC

01 Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Josyane Douvry, directrice
Les Galeries G.P.
92, 2e rue Ouest
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Tél.: (418) 722-3577

Bureau de New Carlisle

Pierre Henry, responsable
51, rue Notre-Dame
Case Postale 579
New-Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél.: (418) 752-2229

02 Saguenay – Lac-Saint-Jean

Hélène Tremblay-Corneau, directrice
Édifice Marguerite-Belley
3950, boulevard Harvey
Rez-de-chaussée
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Tél.: (418) 547-9336

03 Québec

Yvon Giasson, directeur
Centre Bois-Fontaine
930, chemin Sainte-Foy
Bureau 5.60
Québec (Québec) G1S 2L4
(418) 643-8993

Bureau de Beauce

Marcel D'Amours, responsable
11 535, 1re avenue Est
Bureau 504
Saint-Georges, Beauce (Québec)
G5Y 7H5
Tél.: (418) 228-9537

Bureau de Montmagny

Alain Gaudet, responsable
68, rue du Palais-de-Justice
Bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Tél.: (418) 248-3331

04 Mauricie – Bois-Francs

Paul Clermont, directeur
Édifice Capitanal
100, rue Laviolette
3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél.: (819) 379-6776

Bureau de Victoriaville

Roger Leclerc, responsable
Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Tél.: (819) 752-9781

05 Estrie

André Labrie, directeur
740, rue Galt Ouest
Bureau 303
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-0205

06a Montréal-Laval

Pierre Chamberland, directeur
770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: (514) 873-5581

Bureau de Laval

Marius Dionne, responsable
1435, boulevard Saint-Martin Ouest
Bureau 505
Laval (Québec) J7S 2C6
Tél.: (514) 668-6535

06b Laurentides-Lanaudière

Robert Gauthier, directeur
Édifice administratif
Bureau 3.7
85, rue De Martigny Ouest,
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Tél.: (514) 436-6331

06c Montérégie
Jacques Doyon, directeur
Édifice Montval
Bureau 104
201, place Charles-Lemoyne
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél.: (514) 651-8011

07 Outaouais
Pierre Lévesque, directeur
Édifice Jos-Montferrand
6e étage
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél.: (819) 771-6239

08 Abitibi-Témiscamingue
Claude Lecours, directeur
180, boulevard Rideau
Bureau 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél.: (819) 762-0865

09 Côte-Nord
10 Nouveau-Québec
Réjean Dion, directeur
Centre commercial Laflèche
625, boulevard Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 589-5715

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie
et du Commerce